



Conseil Municipal du 07 novembre 2019

Ordre du jour

Affaires générales

- Démission d'un membre du conseil municipal : mise à jour du tableau du conseil municipal ;
- Suppression d'un poste d'adjoint ;
- Fixation des indemnités de fonction des élus municipaux ;
- Représentation communale au sein d'établissements et organismes publics : désignation d'un nouveau membre ;

Affaires financières

- Budget général 2019 (M 14) : Décision modificative n°2

Ressources Humaines

- Mise à jour du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel- RIFSEEP
- Tableau des effectifs : validation de création de poste
- Tableau des effectifs : mise à jour suite à la création de deux postes à temps complet

Solidarité

- Approbation de la convention 2019 de gestion du fonds d'aide aux jeunes

Culture

- Convention Commune de DONGES/ Association « Chants Sons de Vie » pour l'atelier chant de la résidence du Clos fleuri

Divers

- Information au Conseil Municipal : décisions du Maire ([article L 2122-22 du CGCT](#)) ;
- Questions diverses.

Compte Rendu (CR 2019-DG-106)

L'an deux mille dix-neuf, le sept novembre, à *vingt heures*, le Conseil Municipal de la commune de DONGES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du trente octobre deux mille dix-neuf, sous la présidence de Monsieur François CHENEAU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Etaient présents : 25

Messieurs CHENEAU François – OUISSE Louis – KLEIN Rémy – Madame PICOT Marie-Andrée – Messieurs PONTACQ Patrick – ROULET Jean-Paul – RIAUD Didier – Mesdames OLIVEIRA Angélique – LECAMP Yveline – DELALANDE Claire – Messieurs GIRARDEAU Alain – HAUGOU Thomas – SALIOT Rémi – Madame DANDEC Brigitte – Monsieur FROCRAIN Frédéric – Mesdames BRICHE Pascaline – ARDEOIS Martine (à partir de la délibération N° 2) – Messieurs NICOLLET Jean-Marc – BAUDICHAUD Ghislain – LETERRIER Philippe – Mesdames HAURAY Jeanne – ALBERT Viviane – Monsieur CHAZAL Alain – Madame MORICLET Claudine – Monsieur DELALANDE Mikaël – Madame MISIN Christine.

Etaient excusés avec pouvoirs : 4

Monsieur LEROUX Jean-Pierre (procuration à Madame PICOT Marie-Andrée)
Madame COICADAIN Cécile (procuration à Monsieur OUISSE Louis)
Madame POTEREAU Laury (procuration à Monsieur SALIOT Rémi)
Madame ARDEOIS Martine (procuration à Madame OLIVEIRA Angélique) (jusqu'à la délibération N° 1)

Secrétaire de séance : Monsieur HAUGOU Thomas.

Monsieur le Maire

Avant que nous commencions à examiner l'ordre du jour de ce conseil municipal, je vais vous montrer un document que j'ai reçu du Ministère de l'Intérieur, qui est frappé du sceau du Ministère de l'Intérieur, qui s'appelle un permis de conduire. C'est un document que j'ai obtenu légalement, sans aucune difficulté, parce que je ne suis pas un « chauffard ». Vu l'importance que ce sujet a pris dans la vie politique locale, je tenais à vous en rendre compte immédiatement. Un permis de conduire, que j'ai obtenu sans aucune difficulté, du premier coup, en candidat libre, qui fait suite à annulation qui avait été prononcée pour des raisons administratives. Je ne suis jamais passé devant un tribunal, je ne suis jamais passé devant un juge, je ne me suis jamais prévalu d'aucun soutien, d'aucune intervention, je n'ai jamais demandé un traitement de faveur, j'ai été traité comme un citoyen lambda par la justice, enfin par le délégué du procureur, et je n'ai

jamais tenté d'échapper à une quelconque responsabilité individuelle pour des faits qui relèvent de ma vie privée.

Les raisons pour lesquelles je n'ai pas fait immédiatement la démarche de stage de récupération pour récupérer le permis lorsqu'il a été administrativement annulé, sont des raisons que je n'aurai pas l'impudeur de vous dévoiler, puisqu'elles relèvent de ma vie familiale et de ma vie privée à l'époque des faits, et il me semble que ce n'est pas le lieu pour se répandre sur ces questions intimes. Néanmoins, je tiens à préciser que j'assume la responsabilité des faits qui m'ont été imputés, mais je tiens à préciser, encore une fois, qu'il n'y a eu de ma part aucune tentative de quoi que ce soit d'échapper à une quelconque responsabilité ou d'obtenir un traitement de faveur. Pour moi, les élus sont des citoyens comme les autres, ils ont la même loi qui s'applique à eux, ils n'ont aucun privilège, et ils devraient être traités exactement comme n'importe quel citoyen lambda quand cela ne concerne pas leur mandat, et quand cela concerne leur vie privée. Bien sûr, c'est de la théorie, parce qu'en pratique il arrive que, par des biais que je connais, les faits qui relèvent de la vie privée puissent être mis sur la place publique à des fins politiques et électorales. C'est arrivé en l'espèce, ce n'est pas forcément surprenant, je ne polémiquerai pas sur le circuit, que je connais parfaitement, par lequel ces informations ont été divulguées. Je constate que c'est n'est pas toujours le cas que ces informations sont divulguées. Pour certains élus, elles ne le sont pas... Bref, c'est comme cela, il faut l'accepter.

En tout cas, je redis devant le conseil municipal, après l'avoir dit en d'autres occasions devant des représentants du personnel, que ces faits relevant de ma vie privée sont aujourd'hui traités, et je vous remonte le permis de conduire que j'ai du Ministère de l'Intérieur. On m'a vu rouler avec une voiture rouge, ce n'est pas interdit de rouler avec une voiture rouge quand on a le permis de conduire, et même si la voiture est bleue, ce n'est pas interdit avec un permis de conduire. C'est donc inutile d'aller me dénoncer, parce qu'il y a peut-être des tentations, des vieux réflexes qui datent d'il y a longtemps, qui reviennent. Je ne polémiquerai pas là-dessus, je redis simplement que je suis un citoyen lambda qui doit être traité comme les citoyens lambdas, aucun privilège, aucun passe-droit, mais les mêmes droits.

Pour ce qui concerne le reste, je veux dire une chose, on m'accuse souvent... Monsieur CHAZAL, s'il vous plaît, vous pouvez m'écouter trente secondes ? Je ne vous demande pas un effort considérable. On me taxe souvent d' « arrogance » au sein de ce conseil municipal, je ne suis pas arrogant, j'assume ce que je dois assumer. Ce que je veux dire, en grande sincérité, devant tout le monde ce soir, c'est que je n'aurais jamais, personnellement, la bassesse d'utiliser des choses que je saurais sur telle ou telle personne, pour m'en servir à des fins politiques ou à des fins électorales, jamais.

Cela n'est pas ma culture, cela n'est pas ma façon de voir les choses. Vous savez, quand on est maire, on est amené, par les fonctions que l'on occupe, à savoir beaucoup de choses sur beaucoup de monde. Soyez tranquille, si je savais des choses sur quiconque, jamais je ne m'en servirais ! Cela, c'est une ligne rouge que jamais je ne franchirai. Face à l'exploitation politicienne de ce qui a été mis opportunément dans la presse contre moi, ma seule réponse sera de continuer à travailler d'arrache-pied, pour les intérêts des Donginois, pour le service public des Donginois, pour l'intérêt général, ce à quoi je me suis engagé avec toutes mes forces, et je n'aurai pas d'autre réponse à cela.

Je laisse les polémiques polémiquer, je laisse les gens qui n'ont rien à dire continuer à dire cela. Je constate, effectivement, que cette affaire mise dans la presse, a permis à certains qui étaient muets au sein de ce conseil municipal, de trouver enfin un sujet...

Tu te sens visé Jean-Marc ? Je veux dire simplement, que cette affaire a permis à certains de retrouver la parole, alors qu'on ne les a jamais entendus sur les finances communales, on ne les a jamais entendus sur les questions d'aménagement de la Ville, sur les investissements, sur le scolaire, sur le social, sur l'aménagement des quartiers, sur quoi que ce soit, et aujourd'hui, à cause de cette affaire, ils ont retrouvé une voix.

Je dirai que c'est le lot habituel de ce qui se passe, mais qu'au moins, je ne suis pas arrogant ce soir je vous le redis, qu'on ait l'opportunité de travailler ensemble à discuter sur des vrais sujets qui concernent la Ville de Donges, et même si certains n'ont pas eu grand-chose à dire jusqu'à présent, j'espère qu'ils retrouveront de la voix pour dire des choses sur les sujets qui intéressent vraiment les Dongeoises et les Dongeois, plutôt que de multiplier des attaques personnelles, parce que c'est un jeu dangereux.

J'ai appris à l'école, dans un livre ancien, qu'on disait que celui qui n'avait jamais péché jette la première pierre, si on en est là... Monsieur CHAZAL, j'exprime des choses personnelles, je ne prétends pas incarner... Permettez-moi de dire ce que j'ai dans mon vécu, ce n'est pas le vôtre, mais ayez la bienveillance de respecter le mien. Je respecte le vôtre, et je n'impose le mien à personne. Je dis simplement, qu'il serait bon que nous nous recentrions sur les vrais sujets, parce que les sujets d'attaques personnelles sont des sujets de pis-aller, et ne sont pas des sujets de débats démocratiques, et ce ne sont pas des sujets sains du débat démocratique.

Je n'ai, ce soir, rien d'autre à ajouter. Je ne trépigne pas sur mon siège pour être candidat, pour être quoi que ce soit, je suis en fin de mandat, je n'ai pas d'annonce à faire ce soir, je suis simplement dans la continuité d'une gestion. Encore une fois, face à la bassesse, ma seule réponse c'est le travail, c'est tout.

Monsieur Jean-Marc NICOLLET

Monsieur CHENEAU, tout d'abord, félicitations pour votre permis. On a vu un papier sorti, je suppose que c'est le bon, je te fais confiance pour cela, pour cela... Quelques fois, je t'ai fait confiance avant, quand même. Par contre, l'histoire du complot, l'histoire de toutes ces choses que tu es en train de nous « balancer », c'est quand même une ficelle un peu grosse, ce n'est même plus une ficelle, c'est une corde. C'est-à-dire que c'est un peu ce que les politiques et les vieux politiques sortent lorsqu'ils sont pris la main dans le sac ou les doigts plein de confiture. Alors maintenant, tu as cité la Bible, très bien, j'ai lu les mêmes passages, sauf que lorsque tu nous exprimes que ce sont des faits personnels, je ne suis pas tout à fait d'accord. En fait, ce qui s'est passé, c'est que tu t'es permis de ne pas avoir le permis à jour depuis huit ans, un contrôle technique dépassé depuis treize ans. Tu nous signales dans la presse que c'est de la négligence, moi je dis non, c'est de l'irresponsabilité. Tu es le premier magistrat de la commune, tu as continué à conduire, pour moi tu étais un danger, tu t'es comporté comme un délinquant de la route. Je l'ai écrit et je le maintiens. Que tu ne sois pas passé devant un tribunal, il n'y a pas de soucis, cela ne me gêne pas du tout, que tu ais argumenté certains choses que je connais, certes, mais cela n'est pas ça qui t'empêchait quand même de mettre les choses carrées, droites, comme soi-disant tu aimes les avoir. Bon, l'histoire du complot... Je disais tout à l'heure que, moi aussi, j'étais en vacances, j'ai pris quatre jours, mais j'avais des communications quand même, c'était au Portugal où j'étais. Toi, tu étais dans l'Aveyron, tu n'avais pas de communication la dernière fois, mais moi j'en avais. Quand je vois certaines personnes écrire certaines choses à mon sujet, c'est normal que je réagisse. Je sais que tu es très remonté, il n'y a que moi au point de vu des groupes politiques qui ait envoyé quelque chose à la presse, ou les gens n'ont pas souhaité le faire, enfin peu importe ce n'est pas mon problème.

Je tiens à dire que je maintiens ce que j'ai dis, que tu t'es comporté d'une manière qui est incorrecte pour un maire. Certains arguments sont même mensongers. Je ne vais pas en discuter parce que ce n'est pas mon problème. L'affaire est close, si tu veux, mais dans l'esprit des Dongeois, il faut quand même bien t'en rendre compte, et je pense que tu dois bien t'en rendre compte, qu'il y a quand même quelque chose qui reste, même si tu as été jugé, avec un jugement que je ne contestera pas, parce que je n'ai pas à le faire, même si maintenant tu es en règle, dans une voiture rouge, ce que j'espère c'est que la voiture blanche passe au contrôle technique, parce que cela voudrait dire que pendant treize ans, c'était un danger public cette voiture. Alors, je veux bien qu'on arrête de parler de cette

histoire, et je suis tout à fait d'accord pour qu'on arrête d'en parler, simplement, il faut dire les choses dans leur vérité, et j'estime que tu ne l'as pas fait. Ton comportement, tu m'excuseras, restera dans l'esprit de certaines personnes, comme quelqu'un qui s'est comporté comme un délinquant routier, voilà.

Monsieur le Maire

Mesdames et Messieurs, je vous le redis, c'est moi que l'on taxait d'arrogance, vous vous rendez compte... Ce que je veux dire simplement, je ne cherche pas à échapper à une quelconque responsabilité, je ne cherche pas à polémiquer avec Jean-Marc NICOLLET qui s'est senti visé ce soir par ce que je disais... Ce que j'ai voulu dire, simplement, c'est que pendant six ans, ton groupe est resté muet. Tu es resté muet, y compris au dernier conseil, cela a surpris d'ailleurs beaucoup que tu restes muet sur les sujets qui étaient évoqués... Laisse-moi terminer s'il te plaît Jean-Marc.

Tu as retrouvé soudain la voix ce soir, c'est formidable. Je ne veux pas, encore une fois, être dans la polémique, mais je suis quand même un peu surpris de te voir aussi remonté, alors que, je le redis, tu n'as jamais aussi été remonté quand il s'agissait de sujets d'intérêt communal. On ne t'a jamais entendu de façon aussi cinglante quand il s'agissait d'intérêt communal et de problèmes communaux...

Et ce soir, lorsqu'il s'agit d'un sujet personnel, concernant personnellement François CHENEAU, tu montes au créneau comme jamais. Alors, excuse-moi, mais j'estime, pour ce qui me concerne, en cette fin de mandat, il me paraît plus utile au débat démocratique de nous concentrer sur les sujets d'intérêt collectif, et Dieu sait qu'il y en a qui sont importants et qui sont encore à traiter dans les semaines et jours qui viennent, les sujets collectifs concernant les Donginois.

Je comprends que tu me voues une vindicte irrépressible depuis longtemps, il n'empêche que tu parles de l'image des Donginois, je comprends que c'est ce que tu dis, parce que c'est ce que tu colportes allègrement, cela m'est rapporté largement. Je ne cherche pas à t'en empêcher ou à dire quoi que ce soit, tu es libre totalement de ce que tu dis. Après, moi, je le redis, je ne vais pas te dire tous les témoignages de soutien que j'ai eus, parce que cela n'est pas le lieu, ce n'est pas le moment, mais je suis humblement dans l'examen, je te le dis, face aux attaques personnelles dont je suis l'objet, je suis dans le travail, et nous allons travailler ce soir et délibérer, j'espère, sur un certain nombre de sujets, sur un conseil peut-être un peu plus léger que les autres, mais je reste dans le travail, et je n'ai jamais cessé de travailler.

J'ai voulu faire cette mise au point au départ, pour que chacune et chacun sache maintenant que j'ai un permis de conduire, en bonne et due forme, et que si certains estiment devoir colporter des choses à ce sujet, eh bien, ils en auront menti, c'est tout. Je n'en dirai pas plus, nous allons maintenant clore ce sujet et commencer l'examen des questions qui sont inscrites à l'ordre du jour.

DELIBERATION N° 1

Démission d'un membre du Conseil Municipal : mise à jour du tableau du Conseil Municipal

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé

Le 1^{er} octobre 2019, Monsieur François CHENEAU, Maire, a accusé réception de la démission de Madame Sandrine SALMON de son poste d'adjointe et de conseillère municipale. Cette démission a été enregistrée par la préfecture le 17 octobre 2019 et notifiée à l'intéressée le 19 octobre 2019.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-4, R.2121-2 et R2121-4,

VU le Code électoral et notamment l'article L.270, qui dit que dans les communes de plus de 3 500 habitants, « Le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2014 portant installation du Conseil Municipal,

Considérant la démission de Madame Sandrine SALMON effective en date du 19 octobre 2019 :

VU le tableau du Conseil Municipal, Madame Pascaline BRICHE est la candidate suivant de la liste « RASSEMBLEMENT POUR DONGES ».

Vu le courrier de Madame Pascaline BRICHE, en date du 29 octobre 2019, nous informant qu'elle accepte d'intégrer le Conseil Municipal.

Compte-tenu des éléments précités, Monsieur François CHENEAU, Maire, invite le Conseil Municipal à PROCÉDER à l'installation de Madame Pascaline BRICHE au sein de l'assemblée communale, en qualité de Conseillère Municipale de la Ville de DONGES.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

► PREND ACTE :

- de l'installation de Madame Pascaline BRICHE au sein du Conseil Municipal, en qualité de conseillère municipale, en remplacement de Madame Sandrine SALMON, et ce à compter du 07 novembre 2019,
- de la modification du tableau du Conseil Municipal.

Monsieur Jean-Marc NICOLLET

Moi aussi, je tiens à souhaiter la bienvenue à Pascaline. Comme je n'ai pas eu la possibilité de répondre tout à l'heure, on évoquera dans les temps à venir tous les problèmes plus communaux. Là, je suis un peu surpris quand même ou étonné. On nous avait dit, sous François CHENEAU, on est une équipe formidable, on est unis, et on a encore une énième démission. Alors, on se pose un peu des questions, on sourit bien sûr, parce qu'on va avoir une équipe très resserrée, et peut-être plus efficace, je ne sais pas. Mais en fait, ce qui nous chagrine un peu, c'est qu'on nous présente une équipe soudée, mais qui a perdu des éléments très rapidement, et notamment au niveau du personnel, avec des agents qui ont décidé de quitter la Collectivité par rapport à l'ambiance qui y règne. Alors, je n'interviens pas plus longtemps, parce qu'apparemment je ne dois pas le faire... Permettez-moi de sourire encore une fois, quand on parle d'équipe soudée, certains, dans l'équipe majoritaire, que j'apprécie, et ils savent très bien que je les

apprécie, d'autres que j'apprécie un peu moins, c'est normal, ils m'apprécient moins aussi... Mais là, encore une démission, et je pense que c'était quand même quelqu'un qui avait des compétences, même si on pouvait ne pas partager certains avis avec elle, mais elle avait quand même certaines compétences, et je suis un peu déçu qu'elle soit partie si près de la fin du municipé.

Monsieur le Maire

Je vais quand même répondre à Jean-Marc NICOLLET. Je crois qu'il est un peu déçu, mais je crois que Jean-Marc NICOLLET aurait aimé qu'il y ait encore plus de démissions, puisqu'il aurait aimé que le scénario Dongeois soit le même que le scénario de Trignac. Bien évidemment, cela n'est pas arrivé, malheureusement ou heureusement pour la Commune. Ce scénario n'est pas arrivé, son ami David PELON, n'a pas eu cette chance de pouvoir rester jusqu'à la fin de son mandat, mais pour nous, malgré toutes les chausse-trapes, toutes les « peaux de bananes » qui ont été glissées sous nos pas, nous sommes encore là. Nous sommes encore là, et il y a eu des démissions, certes, c'est incontestable. Jean-Marc NICOLLET confond allègrement les problématiques d'élus et les problématiques de personnel. Les questions de personnel ne sont pas l'objet du Conseil Municipal, de la composition du Conseil Municipal. C'est autre chose.

Quand Jean-Marc NICOLLET dit qu'il est « inquiet », bon, il est inquiet, mais enfin il n'est pas beaucoup inquiet, parce que dans cinq mois il y aura un renouvellement de ce Conseil Municipal, et nous savons très bien que durant ces cinq mois, l'équipe municipale peut parfaitement fonctionner, même sans l'ancienne adjointe au personnel, et je dirai même que cela peut, peut-être, mieux fonctionner. Cela peut, peut-être, mieux fonctionner, parce qu'une équipe resserrée qui fonctionne de façon cohérente, et non pas dans l'incohérence, c'est quand même un gage d'efficacité.

J'ai reçu hier soir l'ensemble du personnel, j'ai tenu un discours cohérent devant l'ensemble du personnel, et j'ai indiqué que je faisais de cette question des relations avec le personnel, une priorité essentielle pour moi, à titre individuel, pour cette fin de mandat. J'estime que, justement, les directives que j'avais données, en matière de gestion du personnel, n'avaient pas été mises en application, dans le sens que je souhaitais, ou que nous souhaitions, et que ce non-respect des directives était préjudiciable, avait généré un certain nombre de situations difficiles, auxquelles je m'étais employé depuis le début du mois de septembre à remédier, et je me suis pleinement investi depuis le mois de septembre dans de nombreuses réunions avec le personnel, ses représentants, les groupes de travail. J'ai permis aux représentants du personnel de s'exprimer, nous avons négocié un certain nombre de choses dont nous allons délibérer tout à l'heure, et je pense qu'un certain nombre de sujets ont pu être « déminés », et je vais continuer à le faire jusqu'à la fin de ce mandat, parce que ce sont des choses qui ne peuvent pas attendre. Je dis simplement que les questions du personnel sont des questions importantes et urgentes, j'en ai pris la pleine mesure. J'ai mesuré les efforts qu'il y avait à faire, et j'ai eu aussi la satisfaction de constater la qualité du dialogue social qui a été engagé, au moins depuis cette rentrée de septembre, dialogue social qui s'est concrétisé par un certain nombre de votes à l'unanimité au sein du Comité Technique, ce qui traduit quand même une certaine réussite, puisque les documents d'origine ont été largement amendés par la concertation avec les partenaires sociaux, pour arriver à des consensus, dont je me réjouis. Le but n'étant pas d'être dans l'autoritarisme, ni dans la logique d'imposer, mais au contraire dans la logique de l'écoute, du respect et de la co-construction, et de la concertation.

Donc, ce que je redis, c'est que d'ici la fin du mandat, j'ai donné au personnel toutes les assurances nécessaires pour que les sujets qui n'étaient pas traités ou qui étaient mal traités jusqu'à lors, puissent l'être de façon tout à fait satisfaisante dans l'intérêt commun de toutes les parties. En résumant ma pensée, j'ai envie de dire que nous avons un service de « gestion des ressources humaines », et c'est très bien, et mon devoir c'est d'assurer une « gestion humaine des ressources » ! Voilà, c'est dans cet esprit-là,

nouveau, que j'entends m'investir pleinement sur les problématiques du personnel, et je me réjouis déjà de ce qui a pu être obtenu et avancé dans l'intérêt des agents.

Voilà pour ce qui concerne ce sujet, qui n'était pas à l'ordre du jour.

Monsieur Mikaël DELALANDE

On vient de parler de gouvernance et de souffrance de personnel, cela fera l'objet tout à l'heure d'un point du Conseil Municipal, Christine MISIN interviendra sur ce sujet. Vous n'en serez pas surpris, parce que, nous, cela fait six ans que nous intervenons sur le sujet, cela fait six ans que nous sommes en désaccord. Vous ne serez pas surpris non plus, par rapport à notre discours, on constate qu'à chaque fois il y a une démission d'une personne à responsabilité, nous l'avons souligné. Depuis le début du mandat, cela fait quand même six élus à responsabilité, il ne reste plus qu'une adjointe. Je constate, je ne l'avais pas forcément vu quand vous aviez diffusé votre liste, que cela devient vraiment une liste familiale, avec les liens des uns et des autres. Le dysfonctionnement, il vient certainement aussi d'une équipe qui n'était pas forcément soudée, qui n'était pas forcément au travail, mais cela, on en reparlera dans les mois qui approchent.

Monsieur le Maire

Nous sommes en période électorale, tout le monde l'a bien compris, donc il y a des postures, c'est normal, il faut l'accepter. Je ne suis pas dans la posture, je ne suis pas dans l'invective, je ne suis pas dans la polémique, je suis là pour assurer, correctement, dignement, la fin d'un mandat, et c'est normal. Qu'il y ait ensuite des critiques sur la composition de l'équipe, certes, mais dans le passé, il y a eu aussi des démissions dans d'autres équipes.

Quand je regarde ce qu'il se passe autour de Donges, parce que nous ne sommes pas dans un vase clos, je constate qu'il y a des démissions d'adjoints, encore il y a quelques semaines, dans des communes voisines, des adjoints pour certains élus en 2017, donc c'était quand même récent. Il y a des démissions dans plusieurs communes d'adjoints importants. Voilà, c'est la vie, et cela fait partie de la vie municipale dans toutes nos collectivités. Je comprends la volonté d'en tirer argument, c'est logique. Moi, je ne suis pas dans cette projection électorale, mais ce que je dis, c'est que toutes les garanties sont données, notamment aux agents, sur la continuité de l'action municipale avec l'équipe en cours, avec le fonctionnement tel qu'il est en place, maintenant, depuis le mois de septembre, dans cette configuration-là, et il me semble que personne n'a à en subir les conséquences. En tous cas, moi, je n'ai pas diminué ma charge de travail, les autres élus non plus, la présence non plus en Mairie, et donc les relations avec tous les partenaires de la Ville sont poursuivies, les projets sont poursuivis, les projets nouveaux sont travaillés, et les citoyens sont reçus comme d'habitude. Nous sommes en fin de mandat, certes, mais les remplacements au sein de l'équipe n'ont aucune incidence négative. Vous pourrez constater que ce soir, par exemple, le nombre de personnes qui sont excusées est quand même nettement inférieur à ce que cela a pu être dans le passé. Je le constate.

Monsieur Mikaël DELALANDE

Cela n'était pas du tout notre propos. Vous avez dilué...

Monsieur le Maire

Mais je le constate et c'est tout. Je ne suis pas, encore une fois, dans les comptes d'apothicaire, je n'ai jamais été le secrétaire greffier à pointer qui était là ce jour-là. Il y a

des comptes rendus du Conseil Municipal qui suffisent à le faire. Je laisse ceux qui veulent polémiquer, polémiquer, c'est un peu leur raison d'être, moi je suis dans la gestion.

Monsieur Mikaël DELALANDE

Attendez, je ne peux pas laisser dire cela. Ce n'était pas du tout notre propos, vous le savez très bien, vous êtes un petit peu gêné là-dessus, parce que s'il y a des dysfonctionnements, qu'on peut voir, c'est du factuel, on voit qu'il y a un dysfonctionnement dans cette équipe, elle n'est pas d'aujourd'hui, on l'a vu au fil du mandat. Aujourd'hui, on voit qu'il y a beaucoup moins d'adjoints, vous cumulez pratiquement toutes les responsabilités, quasiment toutes. Il y a des absents qu'on a vus qu'une seule fois au sein de ce conseil, ils auraient mieux fait de démissionner. Il y a la belle-fille de Monsieur OUISSE, il y a la compagne de Monsieur SALIOT, il y a la compagne de Monsieur RIAUD maintenant, ça forme vraiment une sorte de famille. Pourquoi est-ce que ces gens-là n'ont pas pris la responsabilité de démissionner, et de laisser la place à d'autres pour pouvoir travailler ?

Monsieur le Maire

Je remercie l'opposition de se soucier du fonctionnement de la majorité, mais vous n'êtes pas présent dans les réunions de travail qui sont créées au sein du groupe majoritaire, ni au sein de la municipalité, donc je vous remercie de vous soucier du fonctionnement. Je pense que les bilans se jugent par rapport aux résultats. Vous, vous êtes en train de vous occuper de la « cuisine », de la façon dont on y arrive. Je pense que ce qui est important pour la population c'est le résultat encore une fois, et vous, les résultats vous ne voulez pas en parler. Je comprends, vous êtes en posture électorale, en mode accéléré.

Moi, je suis sur un autre registre, sur un autre temps, je pense au temps longs, parce que je n'ai pas une obsession, comme certains peuvent l'avoir au sein de cette assemblée, sur l'échéance de mars prochain ! Je pense à l'avenir de la commune, je regarde ce qui relève de ma responsabilité certaine, c'est-à-dire les prochains mois, mais pour le reste, allez-y, exprimez-vous, mais encore une fois, je vous remercie de votre préoccupation sur le fonctionnement interne du groupe majoritaire, mais vous regarderez plutôt les résultats du bilan, plutôt que les présences réelles ou supposées à telle ou telle réunion. Nous ne sommes pas sur le même registre, je vous laisse le vôtre, je garde le mien.

Monsieur Mikaël DELALANDE

Juste pour conclure, parce qu'on va conclure, parce qu'avec vous c'est toujours des reprises, je ne me soucie pas du fond de la cuisine, ou de l'arrière cuisine, moi, ce qui me soucie, ce sont les plats qui sont servis. Je me rends compte, que pour la population, finalement, les services ne sont plus rendus, puisque tout est désorienté, on ne sait plus où vous allez.

Monsieur le Maire

Cela c'est un autre débat, moi, je ne suis pas dans celui-là. Je pense que si vous voulez comparer les bilans, il faudra comparer votre bilan avec celui de l'actuelle municipalité, et on fera les comptes. On verra les chiffres, et on verra les réalisations, c'est tout.

Moi, je vous laisse, mais je préférerais défendre le bilan de la municipalité sortante que le bilan de la vôtre ! Quand on regarde les chiffres et les résultats, je pense qu'il n'y a pas vraiment photo pour beaucoup de Dongeoises et de Dongeois.

La posture que vous essayez d'avoir, c'est de faire oublier tout cela, mais les gens ont quand même un petit peu de mémoire. Si on parle des bilans, vous parlez de « désorganisation », moi, je ne la vois pas la désorganisation, je vois des projets qui avancent, je vois des projets qui vont bientôt être inaugurés, je vois des nouvelles actions qui vont bientôt être engagées, je n'ai pas du tout les mêmes constats que vous, mais peut-être que je suis mal placé pour juger... Ce qui compte ce n'est pas mon jugement, ce qui compte c'est le jugement des Dongeoises et des Dongeois le moment venu.

Pour le moment, ce soir, nous n'en sommes pas là, nous ne sommes pas en réunion électorale, enfin moi en tout cas, et nous sommes là pour délibérer sur des questions. Encore une fois, la majorité a son fonctionnement, qui peut-être ne plaît pas à l'opposition, mais ce qui compte c'est le jugement des Dongeois sur les résultats de cette action. Voilà, je ne rajouterai rien sur ce sujet-là, nous ne sommes pas sur le même registre.

Monsieur Alain CHAZAL

Je vois que le débat est animé, pré-électoral. Je voulais revenir à des considérations, peut-être un petit peu plus terre à terre. Ce que je peux constater aujourd'hui avec regret, c'est que trois femmes ont démissionné du bureau municipal, et qu'aujourd'hui, il n'y a plus qu'une femme au bureau municipal, dans un pays où la parité est prônée dans toutes les instances. Je pense qu'au sein de votre équipe, Monsieur CHENEAU, vous auriez pu peut-être trouver une femme ou deux, en capacité de remplacer quelqu'un qui était parti. D'ailleurs, je n'ai aucune accointance avec Madame SALMON, mais je n'ai quand même pas tellement apprécié la manière dont vous venez de la vilipender.

Monsieur le Maire

Je n'ai vilipendé personne, Monsieur CHAZAL. Je pense que vous n'êtes pas forcément très au courant du fonctionnement du bureau municipal, puisque dans le bureau municipal vous avez oublié de citer deux personnes, il y a Angélique OLIVEIRA et il y a Yveline LECAMP, qui sont membres du bureau municipal. Le bureau municipal ce n'est pas que les adjoints, c'est, depuis 2014, le Maire, les adjoints, et les conseillers subdélégués. Donc, ce bureau municipal continue de comprendre Marie-Andrée PICOT, Yveline LECAMP, et Angélique OLIVEIRA, ici présentes ce soir. Certes, on aurait pu procéder à l'élection d'une adjointe, mais comme je l'ai dit au début de cette réunion, j'ai estimé devoir m'investir personnellement et directement, sans intermédiaire, dans les questions relatives au personnel, ce que j'assume. Dans ce cadre-là, j'ai estimé devoir être en première ligne et ne pas susciter la nomination d'un adjoint ou plutôt d'une adjointe, chargée de cette délégation. C'est une situation que je revendique et que j'assume parfaitement.

La parité, je n'ai aucun soucis par rapport à cela, il y a des femmes au bureau municipal, il y en a trois. Elles continuent de travailler, et elles travaillent ! Elles travaillent au quotidien. Nous parlons d'une période qui va durer à peine cinq mois, et nul doute que celles et ceux qui se présenteront aux prochaines élections, reconstitueront, si elles ou eux sont élus, un bureau municipal ou une liste de maire et d'adjoints, qui respectera le principe de parité, qui s'applique au maire et adjoints en début de mandat. Je n'ai aucun problème avec la parité, je l'ai déjà indiqué dans le passé.

Monsieur Ghislain BAUDICHAUD

Merci François. Juste un mot pour reprendre la fin du message d'Alain CHAZAL. C'est un message de remerciement vis-à-vis de Sandrine SALMON, puisqu'elle fait partie de ces quelques élus qui ont quand même le sens de l'écoute et de la discussion, aussi avec les groupes minoritaires, pas forcément de façon visible lorsqu'on est en Conseil Municipal,

mais lorsqu'on est en commission, ou par d'autres biais, nous avions la possibilité, avec Madame SALMON, d'échanger et d'avoir une écoute et un échange constructif vis-à-vis des différents sujets communaux. Donc, merci à elle.

Monsieur le Maire

Je prends note des remerciements de Ghislain BAUDICHAUD à Sandrine SALMON, et cela sera noté au procès-verbal. Pour moi, ce que je veux dire, c'est que quelques fois, la bienveillance c'est aussi de ne pas trop s'exprimer...

DELIBERATION N° 2

Suppression d'un poste d'adjoint vacant suite à la démission de Madame Sandrine SALMON, 2^{ème} adjointe au Maire

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que par délibération du conseil municipal en date du 28 mars 2019, le nombre d'adjoints a été fixé à sept.

Madame Sandrine SALMON a démissionné de son poste de 2^{ème} adjointe. A ce titre, chacun des adjoints d'un rang inférieur à celui de l'adjoint qui a cessé ses fonctions se trouve promu d'un rang au tableau des adjoints.

Vu l'article L.2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant que « la démission du Maire ou d'un adjoint est adressée au représentant de l'État dans le département. Elle est définitive à partir de son acceptation par le représentant de l'État dans le département.»,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 mars 2019 fixant à sept le nombre d'adjoints,

Vu l'arrêté de délégation de fonctions à Madame Sandrine SALMON – 2^{ème} adjointe, du 28 mars 2019, pour exercer les fonctions relevant de la gestion du personnel et des relations humaines,

Vu la lettre de démission de Madame Sandrine SALMON adressée au sous-préfet, acceptée par le représentant de l'Etat le 17 octobre 2019 et notifiée le 19 octobre 2019 à l'intéressée,

Considérant que le conseil municipal peut décider de ne pas procéder au remplacement d'un adjoint en cas de démission, ce qui revient à supprimer ce poste d'adjoint.

Par conséquent, l'ordre du tableau devient :

- Monsieur Louis OUISSE premier adjoint (inchangé),
- Monsieur Rémy KLEIN devient deuxième adjoint,
- Madame Marie Andrée PICOT devient troisième adjointe,
- Monsieur Patrick PONTACQ devient quatrième adjoint,

- Monsieur Jean-Paul ROULET devient cinquième adjoint,
- Monsieur Didier RIAUD devient sixième adjoint.

En ce sens, le poste de 7^{ème} adjoint est déclaré vacant.

Proposition

Etant précisé que les missions précédemment exercées par Madame Sandrine SALMON sont reprises par Monsieur CHENEAU, Maire, il est proposé la suppression de ce 7^{ème} poste d'adjoint.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Décision

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par :

- **20 POUR**

et

- **9 ABSTENTIONS**

Monsieur BAUDICHAUD Ghislain – Madame HAURAY Jeanne –
Monsieur NICOLLET Jean-Marc – Monsieur LETTERRIER Philippe –
Madame MORICLET Claudine – Madame ALBERT Viviane – Monsieur
CHAZAL Alain – Monsieur DELALANDE Mikaël – Madame MISIN
Christine

➔ **ACCEPTE** la suppression du poste de 7^{ème} adjoint.

DELIBERATION N° 3

Fixation des indemnités de fonction des élus municipaux

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé

Par délibération du Conseil Municipal du 07 février 2019, les indemnités de fonction des élus municipaux ont été fixées.

En raison de la démission d'un adjoint, l'enveloppe allouée aux indemnités évolue. Il convient donc de délibérer pour définir les nouveaux taux.

Proposition

Il est proposé au Conseil Municipal les taux suivants :

Pour le Maire : montant égal à **51,50 %** de l'indice brut terminal de la fonction publique

Pour les Adjoints : montant maintenu à **20,80 %** de l'indice brut terminal de la fonction publique

Pour les 2 conseillers Municipaux ayant reçu délégation du Maire : montant maintenu à 5.35 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Décision

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par :

- **20 POUR**

et

- **9 ABSTENTIONS**

Monsieur BAUDICHAUD Ghislain – Madame HAURAY Jeanne – Monsieur NICOLLET Jean-Marc – Monsieur LETTERRIER Philippe – Madame MORICLET Claudine – Madame ALBERT Viviane – Monsieur CHAZAL Alain – Monsieur DELALANDE Mikaël – Madame MISIN Christine

- ➔ **DECIDE** de **FIXER** les indemnités de fonctions du maire, des adjoints et des conseillers subdélégués, comme proposé ci-dessus au 1^{er} décembre 2019.

DELIBERATION N° 4

Constitution des commissions communales - représentation communale au sein d'établissements et organismes publics : désignation de nouveaux membres

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé

Suite à la démission de Madame Sandrine SALMON de son poste d'adjointe au Maire et de son poste de conseillère municipale, il convient de pourvoir à son remplacement au sein des différentes commissions et des différentes représentations.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-21 et L.2121-22,

Vu les délibérations du 14 avril 2014, du 20 décembre 2018, du 07 février 2019 et du 28 mars 2019, portant constitution des commissions communales et représentation communale au sein d'établissements et organismes publics,

Considérant la démission de Madame Sandrine SALMON,

Considérant la proportionnalité de représentativité au sein des commissions établie en début de mandat,

Il est proposé au Conseil municipal de procéder à la désignation de nouveaux représentants de la commune au sein des commissions et des établissements et organismes publics suivants.

Voici la liste des commissions actualisées :

COMMISSION FINANCES

Monsieur François CHENEAU	2 le Bois Moreau	44480 DONGES
Madame Claire DELALANDE	302 Le Houssa	44480 DONGES
Madame Marie-Andrée PICOT	630 L'Aubinais	44480 DONGES
Madame Pascaline BRICHE	Apt C21 - 45 rue Henri Gautier	44600 DONGES
Monsieur Patrick PONTACQ	42 rue Armand de Gramont	44480 DONGES
Monsieur Thomas HAUGOU	3 rue des Sorbiers	44480 DONGES
Monsieur Jean-Paul ROULET	4 rue Ampère	44480 DONGES
Madame Brigitte DANDEC	9 rue Albert Calmette	44480 DONGES
Monsieur Ghislain BAUDICHAUD	Les Grandes Landes	44480 DONGES
Monsieur Alain CHAZAL	421 les Brouzils	44480 DONGES
Madame Christine MISIN	24 rue René Guy Cadou	44480 DONGES
Madame Martine ARDEOIS	5 rue de Chateaubriand	44480 DONGES

La candidature suivante est proposée : **Madame Pascaline BRICHE**

Et le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à cette désignation.

Après délibération, le Conseil Municipal par :

- **24 POUR**

et

- **5 ABSTENTIONS**

Madame MORICLET Claudine – Madame ALBERT Viviane – Monsieur CHAZAL Alain – Monsieur DELALANDE Mikaël – Madame MISIN Christine

► **APPROUVE** la désignation du membre proposé ci-dessus.

COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES

Monsieur François CHENEAU	2 le Bois Moreau	44480 DONGES
Madame Pascaline BRICHE	Apt C21 - 45 rue Henri Gautier	44600 DONGES
Madame Angélique OLIVEIRA	La Casbah	44480 DONGES
Madame Yveline LECAMP	115 La Diguénais	44480 DONGES
Monsieur Jean-Pierre LE ROUX	2 rue Simone Veil	44480 DONGES
Monsieur Thomas HAUGOU	3 rue des Sorbiers	44480 DONGES
Monsieur Ghislain BAUDICHAUD	Les Grandes Landes	44480 DONGES
Monsieur Alain CHAZAL	421 les Brouzils	44480 DONGES
Monsieur Mikaël DELALANDE	38 rue des Frênes	44480 DONGES

La candidature suivante est proposée : **Madame Pascaline BRICHE**

Et le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à cette désignation.

Après délibération, le Conseil Municipal par :

- **24 POUR**

et

- **5 ABSTENTIONS**

Madame MORICLET Claudine – Madame ALBERT Viviane – Monsieur CHAZAL Alain – Monsieur DELALANDE Mikaël – Madame MISIN Christine

► **APPROUVE** la désignation du membre proposé ci-dessus.

COMMISSION PERSONNEL ET RELATIONS HUMAINES

Monsieur François CHENEAU	2 le Bois Moreau	44480 DONGES
Madame Yveline LECAMP	115 La Diguénais	44480 DONGES
Monsieur Jean-Pierre LE ROUX	2 rue Simone Veil	44480 DONGES
Madame Marie-Andrée PICOT	630 l'Aubinais	44480 DONGES
Monsieur Patrick PONTACQ	42 rue Armand de Gramont	44480 DONGES
Monsieur Jean-Paul ROULET	4 rue Ampère	44480 DONGES
Madame Claire DELALANDE	302 Le Houssa	44480 DONGES
Monsieur Alain GIRARDEAU	9 rue André Pellissier	44480 DONGES
Monsieur Ghislain BAUDICHAUD	Les Grandes Landes	44480 DONGES
Madame Claudine MORICLET	7 rue Denis Papin	44480 DONGES
Madame Christine MISIN	24 rue René Guy Cadou	44480 DONGES
Madame Martine ARDEOIS	5 rue de Chateaubriand	44480 DONGES

La candidature suivante est proposée : **Madame Yveline LECAMP**

Et le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à cette désignation.

Après délibération, le Conseil Municipal par :

- **24 POUR**

et

- **5 ABSTENTIONS**

Madame MORICLET Claudine – Madame ALBERT Viviane – Monsieur CHAZAL Alain – Monsieur DELALANDE Mikaël – Madame MISIN Christine

► **APPROUVE** la désignation du membre proposé ci-dessus.

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

	Président :	
Monsieur François CHENEAU	2 le Bois Moreau	44480 DONGES
	Représentant du Maire	
Monsieur Jean-Paul ROULET	4 rue Ampère	44480 DONGES
	TITULAIRES :	
Monsieur Louis OUISSE	1 le Pavillon	44480 DONGES
Madame Claire DELALANDE	302 le Houssa	44480 DONGES
Monsieur Rémy KLEIN	807 la Cour d'Er	44480 DONGES
Monsieur Jean-Marc NICOLLET	Ker Marguerite-12 rue des Six Croix	44480 DONGES
Monsieur Alain CHAZAL	421 les Brouzils	44480 DONGES
	SUPPLEANTS	
Madame Pascaline BRICHE	Apt C21 - 45 rue Henri Gautier	44600 DONGES
Monsieur Patrick PONTACQ	42 rue Armand de Gramont	44480 DONGES
Monsieur Didier RIAUD	11 rue des Ecoles	44480 DONGES
Madame Jeanne HAURAY	141 La Pierre	44480 DONGES
Madame Viviane ALBERT	11 rue St Paul	44480 DONGES

La candidature suivante est proposée : **Madame Pascaline BRICHE**

Et le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à cette désignation.

Après délibération, le Conseil Municipal par :

- **24 POUR**

et

- **5 ABSTENTIONS**

Madame MORICLET Claudine – Madame ALBERT Viviane – Monsieur CHAZAL Alain – Monsieur DELALANDE Mikaël – Madame MISIN Christine

➔ **APPROUVE** la désignation du membre proposé ci-dessus.

COLLEGE ARTHUR RIMBAUD

	TITULAIRES :	
Madame Yveline LECAMP	115 La Diguénais	44480 DONGES
	SUPPLEANT :	
Madame Angélique OLIVEIRA	La Casbah	44480 DONGES

La candidature suivante est proposée : **Madame Yveline LECAMP**

Et le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à cette désignation.

Après délibération, le Conseil Municipal par :

- **24 POUR**

et

- **5 ABSTENTIONS**

Madame MORICLET Claudine – Madame ALBERT Viviane – Monsieur CHAZAL Alain – Monsieur DELALANDE Mikaël – Madame MISIN Christine

► **APPROUVE** la désignation du membre proposé ci-dessus.

ENTENTE INTERCOMMUNALE AVEC LES VILLES DE ST NAZAIRE-ST JOACHIM ET LA CHAPELLE DES MARAIS, UPAM

Madame Yveline LECAMP 115 La Diguénais 44480 DONGES
Monsieur Patrick PONTACQ 42 rue Armand de Gramont 44480 DONGES
Monsieur Jean-Marc NICOLLET Ker Marguerite-12 rue des Six Croix 44480 DONGES

La candidature suivante est proposée : **Madame Yveline LECAMP**

Et le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à cette désignation.

Après délibération, le Conseil Municipal par :

- **24 POUR**

et

- **5 ABSTENTIONS**

Madame MORICLET Claudine – Madame ALBERT Viviane – Monsieur CHAZAL Alain – Monsieur DELALANDE Mikaël – Madame MISIN Christine

► **APPROUVE** la désignation du membre proposé ci-dessus.

REPRESENTATION COMMUNALE AU SEIN DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Monsieur François CHENEAU 2 le Bois Moreau 44480 DONGES

Madame Yveline LECAMP	115 la Diguénais	44480 DONGES
Monsieur Patrick PONTACQ	42 rue Armand de Gramont	44480 DONGES
Madame Pascaline BRICHE	Apt C21 - 45 rue Henri Gautier	44600 DONGES
Madame Marie-Andrée PICOT	630 l'Aubinais	44480 DONGES
Madame Jeanne HAURAY	141 La Pierre	44480 DONGES
Madame Viviane ALBERT	11 rue St Paul	44480 DONGES
Monsieur Mikaël DELALANDE	38 rue des Frênes	44480 DONGES
Madame Martine ARDEOIS	5 rue de Chateaubriand	44480 DONGES

La candidature suivante est proposée : **Madame Pascaline BRICHE**

Et le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à cette désignation.

Après délibération, le Conseil Municipal par :

- **24 POUR**

et

- **5 ABSTENTIONS**

Madame MORICLET Claudine – Madame ALBERT Viviane – Monsieur CHAZAL Alain – Monsieur DELALANDE Mikaël – Madame MISIN Christine

► **APPROUVE** la désignation du membre proposé ci-dessus.

ECOLE ST JOSEPH

Madame Yveline LECAMP 115 La Diguénais 44480 DONGES

La candidature suivante est proposée : **Madame Yveline LECAMP**

Et le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à cette désignation.

Après délibération, le Conseil Municipal par :

- **24 POUR**

et

- **5 ABSTENTIONS**

Madame MORICLET Claudine – Madame ALBERT Viviane – Monsieur CHAZAL Alain – Monsieur DELALANDE Mikaël – Madame MISIN Christine

► **APPROUVE** la désignation du membre proposé ci-dessus.

COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL TERRITORIAL

DE LA VILLE DE DONGES

Monsieur Patrick PONTACQ 42 rue Armand de Gramont 44480 DONGES
Madame Yveline LECAMP 115 La Diguenaïs 44480 DONGES

La candidature suivante est proposée : **Madame Yveline LECAMP**

Et le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à cette désignation.

Après délibération, le Conseil Municipal par :

- ## • 24 POUR

et

- 5 ABSTENTIONS

Madame MORICLET Claudine – Madame ALBERT Viviane – Monsieur CHAZAL Alain – Monsieur DELALANDE Mikaël – Madame MISIN Christine

► **APPROUVE** la désignation du membre proposé ci-dessus.

MISSION LOCALE

TITULAIRE :

Monsieur Jean-Paul ROULET 4 rue Ampère 44480 DONGES

SUPPI FANT ·

Madame Yveline LECAMP 115 La Riquenais 44480 DONGES

La candidature suivante est proposée : **Madame Yveline LECAMP**

Et le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à cette désignation.

Après délibération, le Conseil Municipal par :

- 24 POUR

et

- ## • 5 ABSTENTIONS

ABSENTEES
Madame MORICLET Claudine – Madame ALBERT Viviane – Monsieur CHAZAL Alain – Monsieur DELALANDE Mikaël – Madame MISIN Christine

► **APPROUVE** la désignation du membre proposé ci-dessus.

Monsieur Alain CHAZAL

Simplement, une réflexion comme cela, je me rends compte que Madame LECAMP a été dans plusieurs commissions et non pas des moindres. Dans l'esprit dans lequel je suis intervenu tout à l'heure, je pense que vous auriez pu nommer Madame LECAMP comme adjointe.

Monsieur le Maire

Je vous ai dit tout à l'heure que... Vous dites ce que vous pensez, mais la gouvernance de la Ville elle est de la responsabilité de ceux qui gouvernent la Ville pour l'instant.

Monsieur Alain CHAZAL

Nous sommes au Conseil Municipal et j'ai le droit de m'exprimer.

Monsieur le Maire

Oui, c'est votre avis. C'est noté. Il en sera noté au procès-verbal.

Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ?

Donc, qui est contre ces nominations ? Qui s'abstient ? On n'a pas bien compris... Vous vouliez séparer commission par commission ? C'est une question. J'avais cru comprendre que d'habitude on votait globalement.

Monsieur Mikaël DELALANDE

Nous, cela ne nous pose pas de problème de voter d'un bloc.

Monsieur le Maire

A qui cela pose problème de voter en un bloc ? Cela vous pose problème ? Donc, on vote global ? Donc, il n'y avait pas de souci. Il n'y avait pas de problème. Qui s'abstient ?

Monsieur Jean-Marc NICOLLET

Je vais intervenir, je vais me faire gronder parce que j'interviens... Il est arrivé que l'on vote séparément certaines choses, donc je te pose la question si on vote globalement. Nous, on vote, il n'y a pas de souci. Quand c'est des commissions on a toujours été d'accord dans ce sens.

DELIBERATION N° 5

Budget Général 2019 (M 14) - Décision Modificative n° 2

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé

Le projet de Décision Modificative n° 2 du Budget Général de 2019 s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 99 300 € en section de fonctionnement, et de 20 150 € en section d'investissement.

Le document en *annexe* synthétise les propositions dont le total par chapitre est retracé ci-dessous :

Annexe

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

1 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 99 300 €

· Chapitre 011 : Charges à caractère général : 12 590 €

➤ **Crédits nouveaux :**

- Formation Risques Psycho-Sociaux (suite étude RPS) : 9 000 €.

➤ **Virements de crédits (en couleurs dans le tableau joint) :**

- Achats de prestations de services : -910 € : pour les Projets Educatifs Artistiques & Culturels (PEAC) dans les écoles (710 € au Chapitre 012) et une subvention complémentaire à la Coopérative scolaire Casanova (200 € au Chapitre 65) ;
- Achats de livres : 450 € et 100 € pour les PEAC des écoles Casanova et Césaire ;
- Pôle culture : virements des articles 60623, 60632 et 6065 en ajustement de la programmation culturelle : 5 300 € (voir complément au Chapitre 012) ;
- Ajustement structures gonflables : 1 500 € (article 6232) – voir recette au Chapitre 74 ;
- Réception Congrès des Maires de l'Ouest : 2 000 € (virement partiel du Chapitre 012) ;
- Impressions-communication : -350 € (virement au Chapitre 012).

· Chapitre 012 : Charges de personnel : - 1 290 €

➤ **Virements de crédits (en couleurs dans le tableau joint) :**

- Distribution du magazine municipal n°22 d'octobre : 350 € (voir Chapitre 011) ;
- Intervenants extérieurs dans les écoles – PEAC : -590 € (virements aux Chapitres 011 et 65) ;
- Ajustement prestations personnel intermittent du spectacle : 1 900 € (virement du Chapitre 011) ;
- Ajustement personnel extérieur Salle des Guifettes (SSIAP) : -2 950 € (virements du Chapitre 011).

· Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : 950 €

➤ **Virement de crédits/ajustement :**

- Subventions de fonctionnement aux associations : article 6574 : 950 € (virements des Chapitres 011 et 012) :
Il est proposé au Conseil Municipal d'allouer une subvention ordinaire complémentaire de 950 € à la coopérative scolaire de l'école maternelle Casanova.

· Chapitre 67 : Charges exceptionnelles : 9 000 €

Il s'agit de la subvention exceptionnelle octroyée à l'Association FACE 44 pour le lancement d'une « JOB ACADEMY » par délibération du 26 septembre dernier (article 6745).

· Chapitre 022 : Dépenses imprévues : 59 200 €

· Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement : 18 850 €

Afin d'équilibrer la section de fonctionnement de la présente Décision Modificative n°2, il est proposé d'augmenter l'autofinancement complémentaire de 18 850 €, portant celui-ci à un total prévisionnel de 798 650 €.

② RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 99 300 €

· Chapitre 013 : Atténuations de charges : 14 000 €

Il enregistre les remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance : les ajustements proposés concernent les indemnisations par la compagnie d'assurance sur congés longue maladie.

· Chapitre 73 : Impôts & taxes : 111 600 €

- ⊕ Le crédit inscrit au titre la DSC (Dotation de Solidarité Communautaire évaluée à 1 293 000 €) est ajusté de 69 600 € compte-tenu du montant voté à hauteur de 1 362 570 € par délibération de la CARENE du 08/10/2019 ;
- ⊕ Le produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation évalué à 180 000 € au BP 2019, peut être ajusté de 42 000 € compte-tenu du montant déjà recouvré.

· Chapitre 74 : Dotations & participations : -26 300 €

- ⊕ Le produit attendu au titre de la compensation de la TVA sur les charges d'entretien des bâtiments publics et de la voirie de 2018 (FCTVA) doit être minoré de - 23 000 €, compte-tenu des dépenses à exclure de l'assiette ;
- ⊕ L'aide à la diffusion du Département est ajustée de 1 400 € en fonction de la programmation culturelle ;
- ⊕ La Dotation de Compensation de la Réforme de TP (DCRTP) du bloc communal, incluse dans le périmètre des variables d'ajustement, en application de l'article 77 de la Loi de Finances pour 2019, doit être minorée de 1,72 %, soit -6 200 € pour Donges (montant définitif notifié : 36 779 €).

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

① DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 20 150 €

➤ **Virements de crédits (en couleurs dans le tableau joint) :**

· Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles : 0 €

- ⊕ Frais d'études : un virement de crédits de -6 000 € est proposé vers le Chapitre 23 au titre des levés topographiques du bâtiment de l'école de la Souchais ;
- ⊕ Logiciels : un virement de 6 000 € est proposé du Chapitre 23 au titre de la mise à jour du logiciel anti-intrusion (contrôle d'accès des bâtiments).

· Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : 28 500 €

- ⊕ Travaux : un virement de crédits de 25 000 € est proposé du Chapitre 23 au titre des travaux de menuiseries du bâtiment du Relais Petite Enfance/LAEP à réhabiliter 28, rue des écoles ;
- ⊕ Un virement de 3 500 € est proposé du Chapitre 23 pour la liaison radio de la vidéo-protection de l'Hôtel de ville.

· Chapitre 23 : Immobilisations en cours : -28 500 €

Le Chapitre enregistre la contrepartie des virements proposés aux Chapitres 20 et 21 ci-dessus.

· Chapitre 020 : Dépenses imprévues : 20 150 €.

② RECETTES D'INVESTISSEMENT : 20 150 €

· Chapitre 024 : Produits des cessions des immobilisations : 19 000 €

- ⊕ Cession de terrains « Les Clos Galants » : ajustement de 19 000 € (délibération du 26/09/2019) compte-tenu du crédit initialement inscrit à hauteur de 20 000 €.

· Chapitre 13 : Subventions d'investissement : -17 700 €

- ⊕ Subvention de l'Etat FSIPL GP 2017 (travaux d'économies d'énergie dans les salles de sports) : minoration de -17 700 €, les travaux réalisés ayant été inférieurs aux prévisions.

· Chapitre 021 : Virement à la section d'investissement : 18 850 €

Il s'agit de la contrepartie de l'autofinancement complémentaire de 18 850 € proposé en dépenses d'ordre de fonctionnement.

* * *

La commission des Finances a émis un avis favorable à cette proposition le 21 octobre dernier.

Monsieur le Maire

Pour l'essentiel, vous le voyez, les montants sont très modestes par rapport au montant du budget primitif, on est dans l'ajustement à la marge, avec certaines bonnes surprises concernant les recettes de fonctionnement, puisque nous le voyons cette année, il y a eu et il y a, un surcroît de recette lié au versement à la commune de la taxe additionnelle au droit de mutation, pour des raisons conjoncturelles qui sont, comme chacun le sait ou doit le savoir, le futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal qui sera approuvé au début du mois de février 2020, et qu'un certain nombre de parcelles qui sont aujourd'hui constructibles dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme communal, ne le seront plus dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, et que, bien évidemment, les propriétaires de ces parcelles ont entrepris de les céder en terrain à bâtir avant le changement de PLU.

Cela génère un surcroît de travail au service Urbanisme, parce qu'il y a un grand nombre d'autorisations à l'instruction, que ce soit des certificats d'urbanisme ou des divisions parcellaires ou des permis de construire. Cela génère, derrière ces autorisations d'urbanisme, des ventes de terrains à bâtir, et ces ventes, assez nombreuses, génèrent des recettes qui sont inscrites, qui vont être encaissées par la Commune en 2019. C'est plus que les années précédentes mais c'est sans doute moins que dans les années futures, puisqu'il y aura encore des mutations, mais il y aura certainement moins de terrains disponibles à la vente, puisque beaucoup de dents creuses auront été bouchées.

Le foncier disponible sera surtout lié à du foncier déjà bâti. Il y a un effet de pic exceptionnel sur l'exercice 2019, au titre de ces recettes de droit de mutation.

Sinon, au titre des recettes d'investissements, au cours de cet exercice, on a réalisé beaucoup de recettes d'investissement par de la cession d'actifs. Je dis toujours que la cession d'actifs est une recette qui est saine, car la Commune se sépare de biens dont elle est propriétaire et dont elle n'a pas l'utilité, et elle les vend à des acquéreurs qui vont, eux, les valoriser. Cela génère des recettes qui permettent à la Commune d'acquérir d'autres biens sans faire de dette, très important, surtout à Donges, et sans emprunter. C'est un changement dans une bonne gestion du parc immobilier de la Ville, et du foncier de la Ville. Nous avons une bonne surprise pour les Clos Galant, puisque lorsque nous avions inscrit 20 000 euros, nous allons finalement encaisser 39 000 euros. Vous me direz que ce n'est pas beaucoup, mais c'est quasiment le double de ce qui était inscrit, et on est toujours satisfaits lorsqu'on réalise une opération telle que celle-ci, même si son ampleur est modeste. Est-ce qu'il y a des questions ?

Madame Christine MISIN

Je voulais juste faire une petite intervention. Les remarques ont été faites largement en commission finances, chaque ligne a été détaillée, donc il n'y a pas eu de souci. Juste une remarque sur la ligne de 5 300 euros qui concerne le supplément pour la programmation culturelle, cela concerne deux jours de rendez-vous d'été, et j'ai trouvé que le montage a vraiment été mauvais pour avoir un supplément aussi important de 5 300 euros.

Monsieur le Maire

Vous savez Madame MISIN, il y a une particularité de la programmation culturelle, c'est qu'elle est organisée sur une saison, alors que le budget est voté sur une année civile. Le décalage entre la saison culturelle et l'année civile génère parfois des surplus, et nous veillons, et nous allons continuer d'y veiller, à ce qu'il n'y est pas de décalage entre le budget de la saison et le budget de l'année civile. C'est ce qui s'est passé. Moi, je me réjouis de ces rendez-vous d'été qui ont eu lieu depuis l'année dernière, qui ont été renouvelés cette année, et qui, je pense, peuvent encore toucher un public plus large en plein mois de juillet. Il faut juste que la budgétisation de ces rendez-vous d'été puisse être calée sur l'année civile, sur le budget de l'année en cours, et non pas prévue sur la saison, parce que la saison cela ne veut pas dire grand-chose quand on parle de budget. Mais je me réjouis en tout cas de cette programmation des rendez-vous d'été dont vous parlez.

Monsieur Mikaël DELALANDE

J'ai juste une petite question annexe par rapport au chapitre 67, puisque quand il s'agit de verser la subvention pour JOB ADADEMY, je ne reviens pas sur le débat que nous avons pu avoir au sein du Conseil Municipal, mais je vous avais interpellé pour avoir le bilan des actions de la commission économique en termes d'insertion, vous m'aviez dit que vous alliez travailler la question et demander les informations. Je ne les ai pas reçues.

Monsieur le Maire

Pas la commission économique de la Ville ? De la CARENE. Je ne l'ai pas encore reçu, mais il sera transmis à toute l'assemblée communale. Moi, je n'y siège pas, je préside une autre commission. Ce bilan vous sera communiqué à tous.

Proposition

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la Décision Modificative n° 2 du Budget Général de l'année 2019 telle que proposée en annexe.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Décision

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par :

- **20 POUR**

et

- **9 ABSTENTIONS**

**Monsieur BAUDICHAUD Ghislain – Madame HAURAY Jeanne –
Monsieur NICOLLET Jean-Marc – Monsieur LETTERRIER Philippe –
Madame MORICLET Claudine – Madame ALBERT Viviane – Monsieur
CHAZAL Alain – Monsieur DELALANDE Mikaël – Madame MISIN
Christine**

► **APPROUVE** la Décision Modificative n° 2 de 2019 du Budget Général de la Commune, telle que présentée en annexe ;

► **ALLOUE** à l'association « coopérative scolaire de l'école Casanova » sise 5, rue Léo Lagrange 44480 DONGES, une subvention ordinaire complémentaire de fonctionnement de 950 € pour 2019.

DELIBERATION N° 6

Mise à jour du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel - RIFSEEP

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé

La mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) est effective au sein de la collectivité depuis l'approbation de la délibération en date du 14 décembre 2017.

Parallèlement aux échanges relatifs aux adaptations de l'organigramme des services de la Ville, et au vu du constat de certaines inadéquations entre les missions et la prime correspondante, les représentants du personnel et la direction se sont penchés sur un nouveau projet de régime indemnitaire, dans le cadre de cinq groupes de travail qui se sont réunis entre les mois de juin et d'octobre.

D'ores et déjà, les montants des indemnités liées aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE), eu égard aux fonctions connues au sein de la collectivité, ont été présentés au comité technique le 17 octobre dernier. Ils ont fait l'objet d'une validation par les deux collèges (représentants des personnels et représentants de l'employeur).

Pour ce qui concerne le complément indemnitaire annuel (CIA), tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir, un travail identique sera assuré en fin d'année et début d'année prochaine en accord avec les représentants du personnel. En effet, une réflexion approfondie sur ce sujet est nécessaire et n'était pas possible dans les délais impartis.

Dans l'attente, les versements effectués au titre de l'année 2019 pour le CIA se reposeront sur les critères actuels, explicités dans la délibération du 14 décembre 2017. L'assiette de référence est le montant de l'IFSE perçue en novembre 2019 multipliée par 12, sauf pour les agents ayant eu une évolution de poste et donc de régime indemnitaire en cours d'année.

A) Bénéficiaires

La définition des bénéficiaires doit évoluer et ce, pour prendre en compte les problématiques de gestion administrative et de contraintes de poste en cas d'absentéisme.

Aussi les bénéficiaires sont :

- l'ensemble des agents communaux titulaires, stagiaires ou non-titulaires de droit public, quelle que soit leur ancienneté sur le poste,

Tout agent assurant les fonctions de son responsable hiérarchique sur une période, hors congés, dépassant un mois consécutif, sera éligible au régime indemnitaire de ce dernier.

B) Montants de référence

Les montants applicables aux agents de la collectivité sont fixés dans la limite des plafonds précisés par arrêté ministériel pour la fonction publique d'Etat.

Les emplois ont été répartis en fonction de la cartographie des métiers de la Commune de DONGES. C'est ce tableau validé en comité technique qui sert de référence.

- **CATEGORIE A**

Cadre d'emplois des attachés, ingénieurs (dans l'attente des textes de références), puéricultrices, éducateurs de jeunes enfants, bibliothécaires, assistants socio-éducatifs

Groupes de fonctions	Fonctions	Montant de base annuel	
		IFSE	CIA
1er niveau : Soutien au pilotage de la collectivité	Direction de pôle	Entre 7380 et 9780 €	Projet 2020 à finaliser – mesures 2019 maintenues
	Responsable de service Chargé de mission	6180 €	
2 ^{ème} niveau : Responsabilité de service	Responsable d'un service	Entre 4980 et 6180 €	
Hors cadre	Adjoint au responsable de service	4980 €	

- **CATEGORIE B**

Cadre d'emplois des rédacteurs, techniciens (dans l'attente des textes de référence), animateurs, des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques

Groupes de fonctions	Fonctions	Montant de base annuel	
		IFSE	CIA
1 ^{er} niveau : Soutien au pilotage de la collectivité	Responsable d'un service	6180 €	Projet 2020 à finaliser – mesures 2019 maintenues
2 ^{ème} niveau : Responsabilité de service	Responsable d'un service	Entre 4980 et 5580 €	
3 ^{ème} niveau : Gestionnaire d'activités	Référent technique	4380 €	
	Référent animation (mise à disposition)	4380 €	

- **CATEGORIE C**

Cadre d'emplois des adjoints administratifs, techniques, du patrimoine, d'animation, des agents sociaux, des agents spécialisés des écoles maternelles, des opérateurs d'activités physiques et sportives, des auxiliaires de puériculture, des agents de maîtrise

Groupes de fonctions	Fonctions	Montant de base annuel	
		IFSE	CIA
2 ^{ème} niveau : Responsabilité de service	Responsable d'un service	Entre 4980 et 5580 €	Projet 2020 à finaliser – mesures 2019 maintenues
3 ^{ème} niveau : Gestionnaire d'activités	Adjoint responsable de service ou d'office	Entre 3780 et 4380 €	
	Référent technique	4380 €	
	Coordinateur	3780 €	
	Gestionnaire d'activités	Entre 3180 € et 4380 €	

A) Modulations individuelles

Les attributions individuelles de l'IFSE et du CIA feront l'objet d'un arrêté municipal.

- Versement du régime indemnitaire au prorata de la quotité de travail

Le régime indemnitaire suit le sort du traitement, en fonction du temps partiel ou du temps non complet, au prorata, selon la quotité de travail.

- Maintien à titre individuel du régime indemnitaire précédent

Les agents percevant un régime indemnitaire supérieur sous le système précédent la présente délibération bénéficieront d'un maintien de leur régime indemnitaire.

Ces modalités s'inscrivent dans le cadre de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 qui précise que les fonctionnaires peuvent conserver à titre individuel le montant indemnitaire dont ils bénéficiaient en application des dispositions réglementaires antérieures.

- Part fixe (IFSE)

Comme susmentionné, la part fixe (IFSE) varie selon le niveau de responsabilité, d'expertise ou de sujétions auxquelles les agents sont confrontés dans l'exercice de leurs missions.

Ce montant fait l'objet d'un réexamen obligatoire mais sans revalorisation automatique :

- en cas de changement des règles statutaires
- en cas de changement de fonctions ou d'emploi
- en cas de changement de grade ou de cadre d'emplois à la suite d'une promotion, d'un avancement de grade ou de la nomination suite à la réussite à un concours
- au moins tous les quatre ans en fonction de l'expérience acquise par l'agent

La part fixe (IFSE) sera versée mensuellement sur la base d'un douzième du montant annuel individuel attribué.

- Part facultative et variable (CIA)

Le projet CIA 2020 sera présenté dans une prochaine délibération. Dans l'attente, les règles établies dans la délibération du 4 décembre 2017 continuent de s'appliquer.

B) Date d'effet

Cette nouvelle ventilation entrera en vigueur au 1er décembre 2019.

Proposition

Le Conseil municipal est donc appelé à autoriser la mise à jour du RIFSEEP dans les conditions définies ci-dessus. Ce projet a fait l'objet de l'avis du comité technique dans sa séance du 17 octobre 2019.

Monsieur le Maire invite le Conseil à en délibérer.

Monsieur le Maire

Je voudrais souligner devant l'assemblée communale, la qualité du travail, travail important, qui a été accompli avec les partenaires sociaux, pour parvenir à un consensus sur ce régime indemnitaire. Un consensus qui n'allait pas de soi au départ. Au départ, un certain nombre d'attentes avaient été exprimées, ont été exprimées, par les représentants des organisations syndicales, et ces attentes-là n'étaient pas initialement à l'ordre du jour de cette adaptation du régime indemnitaire, du RIFSEEP. Moi, j'ai estimé, après consultation - parce que, contrairement à ce qu'on dit, je ne décide pas de tout, tout seul – des membres du Bureau Municipal, j'ai estimé, et nous avons estimé, qu'il fallait discuter de tous les sujets de fond, et notamment des sujets de fond posés par les syndicats sur le régime indemnitaire. Donc, des questions qui n'étaient pas à l'ordre du jour ont été examinées. Concernant, notamment, cette part fixe du régime indemnitaire pour les

agents de catégorie C, qui restent les plus nombreux au sein de notre collectivité. Alors, certes, la part fixe du régime indemnitaire pour la catégorie C notamment, elle est peut-être plus élevée à Donges que dans d'autres communes, mais il n'empêche que cette part fixe n'est pas forcément suffisante au regard de l'investissement des agents, et des responsabilités qu'ils ont, et surtout, elle était restée inchangée dans son montant depuis un certain nombre d'années, et il paraissait difficile de justifier certaines évolutions pour certains postes, et de n'envisager aucune évolution pour les plus nombreux des agents de la Ville de Donges.

C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité, collectivement - quand je dis nous, c'est les représentants du personnel et les représentants de la Collectivité - travailler sur plusieurs scénarios financiers, car, bien évidemment, je suis désolé de le rappeler, parce que cela fait un peu répétitif, mais nous avons une contrainte financière très forte, notamment au sein de notre budget de fonctionnement. Si on veut faire bouger les lignes en faveur des agents, au regard notamment du régime indemnitaire, il faut penser au maintien des grands équilibres, parce que sinon, nous retomberions dans l'ornière que nous avons vécu avant 2014, et il n'est pas question de revenir en arrière, vers ces dérives budgétaires. Donc, la contrainte budgétaire est très forte, et en même temps la nécessité de faire un geste, et de commencer un travail d'évolution du régime indemnitaire des plus nombreux des agents, des catégories C, s'imposait aussi.

Après avoir travaillé sur plusieurs scénarios différents, nous avons constaté que les revendications initiales des organisations syndicales, peut-être, avaient leur légitimité du point de vu des représentants du personnel, et c'est tout à fait compréhensible, je l'entends parfaitement, mais que cela ne permettait pas de respecter le cadre contraint, - dont je suis le premier à le déplorer - que nous vivons au niveau des finances communales. Donc, nous avons commencé à faire un premier geste, concernant l'évolution du régime indemnitaire des catégories C, qui aura vocation, je l'espère – mais, là, encore une fois, je ne m'exprime pas pour la période d'après le mois de mars – à se renouveler, de façon à ce qu'il y ait un rattrapage pluriannuel, qui soit supportable budgétairement, et qui soit significatif sur le bulletin de paie des agents, pour leur montrer que leur discours est entendu, et que malgré toutes les raisons que nous avons de maintenir les budgets de façon très serrée, nous entendons les demandes, nous entendons ce que nous dit la base du personnel communal et nous avançons dans ce sens-là.

D'un autre côté, pour ce régime indemnitaire, il faut veiller à ce que les postes d'encadrement puissent être pourvus par des personnes de qualité. Je suis désolé, et je pense que Monsieur CHAZAL sera d'accord avec moi, quand on parle d'un « marché » des cadres dans les collectivités, ce n'est pas forcément quelque chose d'agréable à entendre, qu'il y aurait un « marché » des cadres, et que les cadres viennent et s'en vont en fonction du plus offrant, de la collectivité qui va leur donner le plus d'avantages et le plus de rémunérations. Ce n'est pas forcément quelque chose de très agréable à entendre mais c'est une réalité, que nous vivons au quotidien, puisqu'il y a des disparités entre collectivités en termes de rémunération, et que quelque fois, il y a des agents qui disent « je resterais bien chez vous », ou « je viendrais bien chez vous », mais je vais être mieux payé ailleurs... Quelquefois, nous le constatons, il n'est pas possible de nous aligner sur des collectivités qui sont plus riches que nous, ou qui sont situées dans des régions où le coût de la vie est plus élevé que le nôtre, je pense à la région parisienne, ou quelque fois, quand on aligne les avantages sociaux de tout le personnel, quand on aligne le régime indemnitaire des cadres en fonction de leur niveau de responsabilité, on n'est pas forcément à la hauteur de ce qu'il réclame. Le but, ce n'est pas de courir derrière ceux qui réclament le plus, bien évidemment que cela ne sera jamais possible et cela n'est pas souhaitable non plus. Néanmoins, il y a un minimum, je dis bien un minimum, d'adéquation à faire, entre le régime indemnitaire et les prétentions des cadres à responsabilité, au regard de ce qu'ils peuvent prétendre ailleurs, sinon nous n'aurons pas les cadres dont nous avons besoin pour notre collectivité. Cela fait partie des contraintes aussi. Parler de « marché » des postes d'encadrement, ce n'est pas forcément agréable, mais nous vivons malheureusement dans une société de « marché ». L'économie de

marché, je n'ai pas de problème avec, la société de marché, j'ai un peu plus de problèmes, mais c'est comme cela, on va au poste le plus offrant. Il est apparu nécessaire de réaliser également des adaptations de régime indemnitaire pour certains postes de cadres, au vu de ce que nous en savons, et au vu de ce qui se pratique ailleurs. L'idée n'est pas, encore une fois, de faire des choses complètement inventives à Donges, ou complètement déconnectées de ce qui se passe ailleurs, c'est plutôt de nous aligner, d'essayer de nous rapprocher de l'alignement, parce que nous aligner ce n'est pas forcément possible, pour pouvoir recruter dans des conditions un peu plus larges et plus sereines au niveau des cadres, puisqu'il y a un marché des postes de cadres.

Voilà les deux points essentiels, mais je ne peux pas résumer en si peu de mots le long travail qui a été accompli, les heures que nous avons passées avec les organisations syndicales et leurs représentants, puisque nous avons rebalayé l'ensemble des situations au sein du personnel de la Ville. Je le redis, le document d'origine a été largement amendé, et ce document largement amendé, est celui qui a recueilli l'avis favorable de toutes les organisations syndicales, et évidemment de la collectivité. Cette pratique de dialogue social, dialogue social ouvert, dialogue social fait dans le respect et la libre parole, je pense que c'est un point positif qui me semble devoir être souligné, à ce titre-là. Encore une fois, c'est le résultat d'un travail collectif, dont je félicite l'ensemble des actrices et des acteurs. Si vous avez des questions, et je n'en doute pas que vous en aurez, j'essaierai d'y répondre.

Madame Christine MISIN

Merci Monsieur le Maire. En divergence sur votre gestion du personnel durant ce mandat, notre position ne sera pas une surprise. Nos interventions ont souvent fait l'objet de vives attaques de votre part, n'acceptant pas, que peut-être, de temps en temps, vous puissiez vous tromper. Oui, nous avons exprimé notre désapprobation sur la gestion du personnel, par conviction de ce que doit être une gestion humaine, et non pas comme vous le disiez en commission lundi soir, une opposition systématique contre vous. Il eu été plus simple, effectivement, comme certains l'ont fait, de tout acquiescer et éviter de s'attirer les foudres.

Pour rappel, en novembre 2014, nous vous avons questionné sur l'intervention du cabinet URFIN pour 43 000 €. Votre diagnostic fut sans appel, vous aviez trouvé du personnel en souffrance, votre rôle était de ramener la confiance, il fallait faire rentrer un peu d'air frais dans l'organigramme qui en avait besoin, et il fallait débroussailler le maquis d'un système dans un état de sclérose. Bref, avec un tel constat, dès 2014, on se demande comment les instances syndicales n'avaient pas réagi durant le mandat de Madame le Maire, de 2008 à 2014. Au conseil du 26 mars 2015, nous sommes intervenus et nous avons été deux à voter contre un organigramme qui nous paraissait illogique, un organigramme à neuf branches, plus des ramifications directement rattachées au DGS, un organigramme qui ne permettait pas de travailler ensemble. En avril 2015, nous sommes intervenus pour alerter sur les risques des non remplacements des départs en retraite, Monsieur le Maire répondait « nous avons engagé une nouvelle tendance avec Madame SALMON sur la gestion du personnel, du jamais vu à Donges, attendez de voir le réel, mais c'est un signal fort qui est donné en termes de dépenses du personnel ». Nous avons attendu, et nous avons vu. En décembre 2015, lors de la délibération sur la refonte des régimes indemnitaire, il y aura eu cinq votes « contre », l'équipe de Monsieur DELALANDE, et l'équipe de Madame ALBERT. Madame SALMON se défendait alors de vouloir faire du favoritisme, alors que nous ne l'avions pas accusée, déjà elle sentait le besoin de s'en défendre, forte d'avancer qu'elle avait l'unanimité des instances syndicales. Décembre 2016, délibération RIFSEEP, nouvelle intervention de notre part, décembre 2017, RIFSEEP encore... En mai 2019, lors du vote pour la création d'un poste de remplacement au niveau technique, nous faisions remarquer que le non remplacement de postes atteignait ses limites, comme lorsque vous décidiez d'embaucher une nouvelle responsable pour le service des ressources humaines, après avoir, à votre début de mandat, déplacer le responsable en place.

Lundi soir, lors de la commission du personnel, affichant un soulagement de reprendre la main, vous avez joué la transparence avec l'opposition. Transparence sur le rapport d'étude du cabinet AD CONSEIL, sur la prévention des risques psychosociaux, une démarche qui était obligatoire, un rapport faisant état de dysfonctionnements et de souffrances au travail chez les agents. Transparence aussi sur le départ de la DGS et la démission de l'adjointe au personnel. La DGS aurait outrepassé ses fonctions avec l'affaire de la cantine, relevant de faute professionnelle, et de la perte de confiance des élus. Nous comprenons que Madame SALMON, adjointe au personnel, au regard du rapport du cabinet AD CONSEIL et sur les risques psychosociaux des agents, et de sa complicité avec la DGS, ne pouvait qu'en tirer les conclusions qui s'imposent sur sa responsabilité, d'autant plus impardonnable puisqu'elle exerce, par ailleurs, la fonction d'agent territorial.

A trois mois de la fin du mandat, vous nous présentez une modification d'un organigramme, une modification du RIFSEEP et embauches. Cette délibération sur le RIFSEEP est liée au nouvel organigramme présenté lundi, et vous l'écrivez « au vu du constat de certaines inadéquations ». Nous ne sommes pas dans un contexte de pénibilité au travail, dans le sens physique du terme, comme on peut le rencontrer dans certaines entreprises. C'est donc bien un problème de gouvernance qui a conduit à un tel bilan humain, lourd de conséquences, avec des départs qui se sont accumulés durant ce mandat, des pertes de compétences qui, rapidement, impacteront sur l'organisation du travail, des conséquences de lassitude, de démotivation. Je ne donnerai pas ce soir les détails, cela n'est pas le lieu, d'autant que vous nous avez permis de nous exprimer en commission, et je l'ai fait, sur ce que je considérais incohérent dans ce nouvel organigramme, comme pour le RIFSEEP, qui ne permet, à nos yeux, aucune simplification ni transparence, avec une augmentation salariale conséquente qui bénéficie à moins de cinq personnes.

Aujourd'hui, vous répondez financièrement seulement pour quelques personnes à une désorganisation et une souffrance collective relevée par le cabinet. Pour nous, il faut retrouver le travail ensemble, recréer l'esprit d'équipe, et redonner de la confiance. Lorsque je dis « travailler ensemble », c'est à la fois les agents ensemble, mais les élus et les agents. Ce n'est pas les quelques euros que vous allez reverser à la majorité des agents qui le permettront, ni l'embauche de deux cadres pour aider une responsable de pôle qui, désormais, supervisera. Nous n'y voyons qu'une nouvelle couche aux mille feuilles.

Monsieur le Maire, vous l'avez compris, nous ne voterons ni cette délibération, ni la suivante, non pas par opposition systématique, mais par conviction de ce que doit être une gestion humaine. Je vous remercie.

Monsieur le Maire

Madame MISIN, votre intervention ne me surprend absolument pas, puisqu'on en a déjà évoqué certains points lors de la commission, parce que vous avez la qualité de vous exprimer en commission, et cela, je ne peux que m'en réjouir. Ce n'est pas le cas de tout le monde, c'est pour cela que je le souligne !

C'est important, parce qu'il peut y avoir un débat démocratique quand il y a un débat, quand on échange des choses. Quand on est muet, qu'est-ce que vous voulez qu'on fasse ? Parler à un mur ?

Vous ne serez pas étonnée que je ne sois pas d'accord sur le détail de ce que vous dites, sur un certain nombre de points. Je ne suis pas en désaccord avec tout. D'abord, je vous remercie de souligner ma volonté de transparence. Je vous l'ai dit, si j'ai souhaité m'investir pleinement depuis le 2 septembre dans les questions relatives au personnel, ce n'est pas pour faire semblant, j'ai passé du temps, je ne le regrette pas, je pense que cela

a été du temps qui a été utile, et j'ai partagé tout ce qui a été fait avec l'équipe municipale, ce n'est pas un travail solitaire, contrairement à ce qu'on pourrait imaginer ou dire, ou qu'on dit déjà.

Néanmoins, vous avez relu les délibérations depuis le début du mandat sur les questions de personnel, vous contestez une augmentation liée à des créations de postes au niveau du personnel, et vous déplorez en même temps certaines suppressions de postes au niveau du personnel depuis 2014. Alors, je vous rappelle, quand même, Madame MISIN – là, je sais que nous ne sommes pas d'accord – que durant votre mandat, les dépenses de personnel ont augmenté d'un million d'euros, ce qui est énorme, et qui ne se justifie pas seulement par un régime indemnitaire, ce qui ne se justifie pas seulement par une municipalisation de la Petite Enfance, c'est lié quand même à une dérive importante qui a contribué très largement à la fin de la capacité d'autofinancement, ou au fait qu'en 2014 on avait une capacité d'autofinancement négative. Donc, la maîtrise des dépenses de personnel, et le non remplacement de certain des agents qui partaient en retraite, c'est quelque chose qui est notre seule marge de manœuvre, il ne faut pas le cacher, il ne faut pas le nier.

Vous avez lu le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, le rapport est sans appel. Quand on doit maîtriser nos dépenses de fonctionnement, les dépenses de personnel sont des dépenses rigides, parce que le personnel est pour l'essentiel titulaire, et c'est bien normal qu'il ait des garanties d'emploi, et la seule possibilité qu'on a de faire diminuer ce poste, qui est le plus important du budget de fonctionnement, c'est de ne pas remplacer certain des départs en retraite. On a toujours embauché au sein de la collectivité, mais il y a eu certains départs non remplacés, on a été obligé de le faire, et cette politique-là, ce n'est pas la politique de François CHENEAU, c'est la politique qui nous est imposée par les baisses de dotations, qui sont considérables, je vous le rappelle : moins 686 000 euros entre 2014 et aujourd'hui, au niveau des dotations d'Etat. Si nous n'avions pas amorti cette baisse des dotations par des économies dans le budget de fonctionnement, vous savez qu'on aurait dû augmenter les impôts de 30 %. Alors, certes, sous le précédent mandat cela s'est fait, mais nous, nous étions engagés à tout faire pour l'éviter. Donc, oui, nous avons assumé une politique qui conduisait à ne pas remplacer certains emplois au sein du personnel.

Quand vous dites qu'il y a du mal être, de la souffrance au travail, je ne l'ai pas nié, mais après, il reste à déterminer les causes, et à prendre les mesures correctives, et les prendre de façon sérieuse, avec tous les partenaires qui sont autour de la table dans ce domaine-là, c'est-à-dire les organisations syndicales, les représentants du personnel, l'assistant de prévention, les référents cadres de la collectivité.

Alors, qu'est qu'il s'est passé, vous dites « les organigrammes ont changé », oui, les organigrammes ont évolué. Il y a eu, j'ai envie de dire, une étape essentielle qui a été franchie en 2017 par la création des cinq pôles, des pôles en général, c'est une démarche liée à la professionnalisation du personnel de la Ville de Donges. On ne peut pas fonctionner en 2019, et bientôt en 2020, comme on fonctionnait en 1995. Les qualifications s'améliorent, les métiers sont de plus en plus pointus, la gouvernance est de plus en plus organisée, et les sollicitations sont de plus en plus nombreuses, parce qu'on a des normes, on a des contraintes financières, on a des lois à respecter, on a des procédures à respecter, et tout cela, c'est de plus en plus complexe, et il faut une gouvernance du point de vu des agents, du point de vu du personnel, qui soit adaptée à ces nouvelles règles, à ces nouveaux modes de gestion. C'est de plus en plus complexe de gérer une collectivité, je le sais, puisque lors de notre premier mandat, c'était en 1989, tout était simple à l'époque. On avait de l'argent, chaque année on avait des rallonges en fin d'année d'argent, on n'avait pas de problématique de gestion... La gestion des différents sujets, notamment du personnel, c'était plus simple statutairement qu'aujourd'hui. Aujourd'hui, c'est devenu plus compliqué.

Dans cette gestion plus compliquée, il est apparu qu'il fallait un Comité de Direction, avec un nombre de référents plus resserré qu'avant, c'est tout. C'est ce qui se passe dans

toutes les grandes collectivités, et même dans les collectivités très moyennes ou petites comme la nôtre. Cette idée d'un Comité de Direction, avec des pôles, avec des référents de pôle, c'était dans l'air du temps, dans le sens de l'histoire.

Au bout de deux ans, un bilan a été tiré de la création de ces pôles, et il s'est avéré que le bilan n'était pas totalement satisfaisant, le constat était partagé par tout le monde. Après, nous avons discuté avec les représentants du personnel pour savoir ce qui n'allait pas, et est-ce que les pôles étaient quelque chose d'impossible à faire fonctionner dans une commune comme Donges, ou est-ce que c'était quelque chose qui n'avait pas fonctionné pour des raisons conjoncturelles, pour des raisons contingentes. Nous sommes parvenus ensemble à la conclusion que cela pourrait marcher, que cela aurait pu marcher, mais qu'il fallait adapter - je dis bien adapter, et non pas chambouler - un certain nombre de choses. Quand on dit adapter, c'est quoi ? C'est que le constat qui avait été fait à savoir qu'on avait dit à l'origine que le chef de pôle est un chef de service qui va coordonner plusieurs autres services à côté du sien, et cela va être juste une petite tâche en plus de coordination, mais cela ne sera pas grand-chose. En fait, cela s'est révélé inapplicable dans ce sens-là, c'est-à-dire qu'il y a eu deux phénomènes : soit le chef de service a délaissé son service pour coordonner son pôle, ou soit le chef de pôle a délaissé son pôle pour garder le contrôle de son service.

Donc, on voit que ce n'était pas possible de faire les choses de façon aussi alternative entre le service et la coordination. Il en a été tiré les conséquences, parce que cela générera des surcharges de travail, de la charge mentale élevée, au sein de ces pôles. Les adaptations à prendre suite à cela, et cela s'est passé sur le plan temporel en même temps que la mission d'étude sur les risques psychosociaux, cela a été qu'il fallait prendre des mesures pour adapter, je dis bien adapter, et faire en sorte qu'il y ait plus de moyens dédiés à ce fonctionnement, et quelquefois, oui, même moi, Madame MISIN, je dis qu'il faut plus de moyens au niveau du personnel, ce n'est pas forcément un tabou, il ne faut pas être psychorigide, il ne faut pas être dogmatique, je suis un pragmatique, et quand il est nécessaire de déployer des moyens supplémentaires, notamment en personnel, j'estime qu'il faut le faire si c'est pour le bien être des agents, pour le meilleur fonctionnement de la collectivité, à partir du moment où c'est justifié et où il n'y a pas d'alternative crédible à cette évolution. Donc, oui, il y a eu cette adaptation, je dis bien adaptation de l'organigramme. Alors, évidemment, les choses ne sont jamais figées, les choses ont évoluées, et les choses continueront d'évoluer, parce que c'est la vie et qu'on est en permanence obligé de s'adapter aux nouvelles pratiques, aux nouvelles contraintes, et cela aussi, je suis dans la perspective de l'assumer en cette fin de mandat.

Vous dites que les augmentations de régime indemnitaire ne concernent que quelques agents, je vous ai expliqué tout à l'heure la contrainte qu'on avait, et qui s'avère au quotidien, elle s'avère au quotidien cette contrainte, parce que vous avez des gens qui viennent d'autres régions et qui se portent candidat sur des postes, et qui ensuite disent « ha non, je ne suis pas assez payé, je suis plus payé là où je suis ». Il faut à la fois penser à faire un effort pour les plus nombreux de la Ville, les catégories C, qui font un travail important sur le terrain, et qui sont les moins payés, mais il faut aussi rester attractif pour avoir un encadrement à la hauteur de nos attentes, à la hauteur des exigences que le service public dongeois doit avoir pour son fonctionnement. Les choses ne sont jamais blanches ou noires, cela n'est jamais simple, mais ce que je redis, c'est que la concertation avec les représentants du personnel a permis d'avancer beaucoup, a permis de lever sans doute des incompréhensions, le but n'est jamais définitivement atteint, il faut continuer de travailler. L'esprit dans lequel les choses ont été engagées me semble satisfaisant. Voilà ce que je voulais dire là-dessus.

Monsieur Mikaël DELALANDE

Monsieur le Maire, c'est toujours difficile de pouvoir travailler sur l'humain, la gestion du personnel ce n'est pas évident, donc des difficultés il y en aura toujours. Je vois ce soir que j'ai à faire à un nouvel homme, qui veut corriger un petit peu les erreurs de son

mandat. Vous brondisez souvent, c'est revenu dans différents moments dans le mandat, que vous aviez une communication de dire qu'il y a eu une dépense, une dérive de un million d'euros concernant le personnel. Effectivement, je voudrais souligner, que nous aussi, quand nous sommes arrivés, nous avions aussi un personnel en souffrance, qui se plaignait de l'ancienne équipe. C'était vous aussi, l'ancienne équipe. Alors, c'est vrai que vous n'avez pas toujours assisté au Conseil Municipal, mais vous avez voté un certain nombre de délibérations. Il y avait de la transparence, si vous ne vous en souvenez plus, vous pouvez vous rapprocher de votre ancien chef de fil, peut-être qu'il vous expliquera. Alors, pour nous, je vais vous expliquer un petit peu ce qui s'est passé durant notre mandat. Tout d'abord, il y a eu un régime indemnitaire qu'il a fallu augmenter pour s'aligner un petit peu sur les autres communes, et puis il y a des décisions, vous le savez très bien, qui ne sont pas de notre fait, qui sont des augmentations automatiques, je parlerai du point d'indice, il y a eu la refonte des grilles indiciaires, il y a eu des avancements de grades, qui ont été supérieurs, c'est vrai, en moyenne par an, mais ce sont des paramètres sur lesquels nous ne pouvions pas agir.

Vous dites, effectivement un million d'euros, mais il y a eu des créations, il y a eu des nouveaux services à la population, et cela vous l'avez acté de mémoire. Donc, des créations de postes, avec des services à la population, tandis que vous, vous allez créer des postes, sans service supplémentaire à la population. Je parlerai du service Petite Enfance, où il y a eu quatre postes, il y a eu un poste en Communication, vous ne l'avez pas supprimé ce poste en Communication, il y a eu un poste à la Culture, pour essayer de développer la culture, d'avoir une programmation culturelle, vous l'avez conservé ce poste. Il y a avait un poste de responsable au pôle Culture, oui, il y avait un responsable, vous l'avez conservé. On a créé aussi le service des Sports, qui est apprécié de la population. Au Secrétariat, on a renforcé aussi, parce qu'il y avait des charges de travail importantes. Aux Affaires Scolaires, il y a eu aussi un poste supplémentaire.

Vous, en fin de mandat, vous prenez des décisions, à quelques mois des élections, tandis que nous, ce sont des décisions que nous avons pris en début de mandat, donc vous engagez ceux qui viendront derrière. Donc, cette question de revenir, sans aller en arrière, vous le savez pertinemment, vous avez participé, vous aussi, à votre manière, dans l'opposition, vous l'avez acté, et puis, aujourd'hui, vous nous ressortez sans arrêt, sans arrêt, cette question de dérapage. Vous savez pertinemment, je ne vais pas faire insulte à votre intelligence, d'où viennent ces augmentations, et vous savez très bien que les réorganisations du régime indemnitaire, des refontes des grilles indiciaires, c'est l'Etat, et vous n'étiez pas en désaccord sur ces créations de postes, je n'en ai pas le souvenir. De toute façon, vous n'étiez pas toujours présent, peut-être que Monsieur NICOLLET nous dira que vous n'étiez pas d'accord, mais moi ne j'ai pas de vote qui dit que vous étiez contre, vous ne vous étiez pas élevé. Vous feignez de découvrir un petit peu cette situation comme un homme neuf, qui est arrivé au début du mandat, mais je rappelle que vous êtes élu depuis très longtemps.

Aujourd'hui, s'il y a des soucis dans le personnel, je le redis, c'est à cause de la gouvernance. Il y a une grande part de responsabilité de la gouvernance, et vous le savez très bien. Donc aujourd'hui, on prend acte, nouvel homme qui prend la barre, qui veut rectifier, c'est très bien, peut-être un peu tard.

Monsieur le Maire

Encore une fois je ne suis pas surpris de l'intervention de Mikaël DELALANDE, il dit qu'il ne veut pas parler du passé mais il ne fait que parler du passé, comme d'habitude !

Moi, ce que je veux dire, c'est que je ne suis pas un « nouvel homme », je ne suis pas dans la posture, je ne suis pas dans la candidature effrénée, comme je ne l'étais pas non plus en 2014 !

Si c'est vrai que j'ai pu être absent lorsque je siégeais dans l'opposition, c'était que, très sincèrement, je ne me projetais pas forcément dans l'avenir municipal à Donges, durant votre mandat. Ce sont les circonstances et la situation, sans vouloir être trop sévère, en péril de la ville en 2014, qui m'a laissé accepter les sollicitations dont j'étais l'objet pour me présenter pour ensuite être élu. Qu'on vienne me reprocher les votes de l'opposition entre 2008 et 2014, j'ai envie de dire, c'est de l'archéologie plus que de l'actualité...

C'est vrai que je suis élu depuis très longtemps, cela va faire trente et un an, cela fait beaucoup, j'en suis bien d'accord, et je comprends les conclusions que vous en tirez, j'entends les messages subliminaux, certains pensent tellement fort que les ondes me parviennent. C'est tellement flagrant ! Oui, c'est mauvais les ondes, je le sais, il y a des spécialistes...

Peu importe, je ne suis pas là-dedans, vous voyez je suis décontracté ce soir, je suis d'autant plus décontracté là-dessus...oui, désolé, je suis décontracté, je ne suis pas dans l'invective ni dans la tension.

Je suis d'autant plus libre sur ce sujet, que j'ai eu l'occasion d'échanger avec le personnel communal hier soir, comme je vous l'ai dit, et, sans me projeter, parce que moi, je n'ai jamais été dans la candidature, ni en 2014, encore moins aujourd'hui, la candidature effrénée pour occuper le poste, le siège que j'occupe aujourd'hui, ce n'est pas cela mon souci.

Je redis, que le personnel fait l'objet de toute mon attention, que oui, il y a une étude RPS qui a été livrée, et on en a parlé en commission du personnel, et je ne suis pas du genre à mettre la poussière sous le tapis. Je pense que, même en fin de mandat, il y a urgence à traiter un certain nombre de situations, à donner un certain nombre de signaux, peu importe la suite, parce que l'avenir de François CHENEAU n'intéresse personne, et même pas François CHENEAU, mais ce qui compte c'est l'intérêt de la commune, et l'intérêt des agents qui travaillent au quotidien pour la commune, parce que les élus passent et les agents restent. Il y a des choses qui ne peuvent pas attendre. C'est pourquoi les questions concernant ce régime indemnitaire, je les ai prises à bras le corps.

Encore une fois, personne ne vient contester ce soir qu'il y a eu unanimité des représentants du personnel lors du Comité Technique, c'est une unanimité qui n'allait pas de soi. Certes, tout n'est pas rose, tout n'est pas acquis dans la négociation, mais un certain nombre de signaux sont envoyés.

J'espère bien, que quels que soient les résultats des prochaines échéances, qui semblent tant préoccuper certains, que les dynamiques engagées avec le personnel se poursuivent, c'est cela ma seule ambition à moi, c'est de faire en sorte que les messages qui sont envoyés aujourd'hui soient traduits dans les faits et que les personnes y trouvent des raisons d'espérer, du mieux être, et des prises en compte de l'écoute de leur situation, ce qui n'a pas toujours été forcément le cas, ce que je déplore, mais je n'ai pas envie de polémiquer sur les comparaisons des budgets des uns et des autres. Je crois que cette comparaison est très vite faite, il suffira de lire le rapport de la Chambre Régionale des Comptes. Je ne suis pas sûr que le personnel était dans le bien être avant 2014 non plus, les choses ne sont jamais ni totalement blanches, ni totalement noires. Ce qui doit s'imposer à nous tous, c'est la modestie et la volonté de progresser sans nous servir des questions pour des débats électoraux, c'est tout.

Donc, j'en reviens au sujet, je n'ai rien caché en commission du personnel de ce qui pouvait être éventuellement à corriger, mais je me réjouis des messages positifs, parce que si je ne le dis pas, personne n'en parlera, ou des avancées qui ont eu lieu, et qui ont lieu, et qui j'espère vont continuer, sur toutes les problématiques, notamment celles du RIFSEEP.

Monsieur Ghislain BAUDICHAUD

C'est une bonne chose que le dialogue social soit de retour, ou tout du moins depuis le mois de septembre, c'est un rétablissement qui est bénéfique pour la Collectivité et pour ses agents. Nous avons eu l'occasion d'en parler en commission, en effet, lundi. Bien que je tape à l'ordinateur, jusqu'à maintenant, cela ne m'a jamais empêché de participer et de donner un avis non plus sur l'organigramme ou sur cette discussion. Pourtant, ce sont des questions auxquelles tu as répondu, suite aux différentes remarques que j'ai pu faire, c'est assez marrant de voir cette oreille sélective. Toujours est-il, qu'aujourd'hui, cette décision est une étape dans la valorisation du travail qui est réalisé par les agents. Une valorisation sous différentes formes qui était à prévoir, aussi bien pour les cadres mais également pour les opérationnels comme on l'a dit. Nous voterons donc favorablement à cette étape dans cette revalorisation.

Monsieur le Maire

Merci pour cette synthèse, qui reprend ce qui a été dit...

Monsieur Jean-Marc NICOLLET

La prochaine fois, tu donneras la parole la première fois à Ghislain, comme cela on n'aura pas la sensation d'avoir toujours à répéter ce que les autres ont dit précédemment. Cela devient fatigant d'entendre toujours cela.

Monsieur le Maire

C'est le réel que vous intervenez toujours les derniers, ce n'est pas de ma faute. Il y en a d'autres qui lèvent la main avant vous, je suis désolé. Il est facile de faire la synthèse et de jouer les arbitres quand on a entendu tout le monde s'exprimer avant...

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non.

Décision

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par :

- **24 POUR**

Et

- **2 CONTRE**

Monsieur DELALANDE Mikaël – Madame MISIN Christine

- **3 ABSTENTIONS**

Madame MORICLET Claudine – Madame ALBERT Viviane – Monsieur CHAZAL Alain

► **DECIDE DE MODIFIER** à compter du 1^{er} décembre 2019 le régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) aux conditions uniquement concernant la part fixe (IFSE).

► **AUTORISE** Monsieur le Maire **A FIXER** par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent.

► **DECIDE DE PREVOIR ET D'INSCRIRE** au budget les crédits nécessaires au paiement de ce nouveau régime indemnitaire.

DELIBERATION N° 7

Tableau des effectifs : validation de création de poste

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé

Un agent a été nommé, au titre de l'avancement de grade, au 1er novembre 2019. La correction du tableau des effectifs lors du précédent conseil municipal a supprimé le poste prévu à cet effet. Aussi, une régularisation est-elle à effectuer.

- Filière administrative :

Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Proposition

Il est proposé au Conseil Municipal de valider la création de ce poste à titre de régularisation et à date d'effet immédiate.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur le Maire

C'est une délibération de régularisation comme indiqué. On en prend, je pense, à chaque Conseil Municipal.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **l'UNANIMITE** :

► **DECIDE** de la création de ce poste à titre de régularisation et à date d'effet immédiate.

DELIBERATION N° 8

Tableau des effectifs : mise à jour suite à la création de deux postes à temps complet

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé

Dans le cadre de la mise en œuvre du nouvel organigramme, deux ouvertures de poste ont été actées.

Un responsable du service vie scolaire prendra prochainement ses fonctions.
Dans ce contexte, un poste d'animateur à temps complet est présenté à la création.

Un responsable de multi-accueil prendra aussi prochainement ses fonctions.
Dans ce contexte, un poste de puéricultrice hors classe à temps complet est présenté à la création.

La 1ère mobilité pourrait s'entendre au 1er janvier 2020 et la seconde au 09 décembre 2019.

Proposition

Il est proposé au Conseil Municipal de valider ces créations de poste à date d'effet du 1^{er} décembre 2019.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Décision

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par :

- **26 POUR**

Et

- **2 CONTRE**
Monsieur DELALANDE Mikaël – Madame MISIN Christine
- **1 ABSTENTION**
Madame OLIVEIRA Angélique

► **VALIDE** ces créations à date d'effet du 1^{er} décembre 2019.

DELIBERATION N° 9

Fonds d'Aide aux Jeunes – approbation de la convention entre le Département, les communes et la Mission Locale de l'Agglomération Nazairienne

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul ROULET

Exposé

Depuis 2005, le Conseil Général de Loire-Atlantique, les communes ou les communautés de communes sont les financeurs du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) géré par la Mission Locale de l'Agglomération Nazairienne.

Celui-ci comprend trois volets :

- Les aides individuelles du FAJ,
- Les aides individuelles du Contrats de Soutien à l'Autonomie des Jeunes,
- Les actions collectives du FAJ.

Seules, les aides individuelles du FAJ font l'objet d'un financement par convention.

Par délibération n° 13, le Conseil Municipal du 24 mai 2018 a approuvé la convention financière du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 relative au Fonds d' Aide aux Jeunes sur le territoire de l'agglomération nazairienne.

Proposition

Le Conseil Général propose de conclure une nouvelle convention pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 reconductible par avenant.

Dans ce cadre, ce dernier s'engage à verser à la Mission Locale une dotation annuelle correspondant aux 2/3 du Fonds, soit 90 000 € pour 2019.

Les communes ou les communautés de communes contribuent quant à elles, à hauteur du 1/3 restant.

Pour l'année 2019, il est demandé à la ville de Donges d'abonder à hauteur de 1 094 € :

- 1^{er} versement à effectuer dès la notification de ladite convention à hauteur de 608 €
- 2^{ème} versement en fonction des besoins à hauteur de 486 €
(cf convention jointe).

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approver le projet de convention financière relatif au Fonds d'Aide aux Jeunes sur le territoire de l'agglomération nazairienne tel que proposé en annexe.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur le Maire

C'est un renouvellement.

Monsieur Jean-Paul ROULET

Il y a, malheureusement, très peu de jeunes sur Donges qui en ont profité, puisqu'il a été chiffré quatre jeunes gens et une jeune fille, pour l'année précédente. Je pense qu'il y a un manque d'information, ce qu'on va essayer de régler dans le prochain bulletin municipal, pour sensibiliser les jeunes à la possibilité d'avoir accès au Fonds d'Aide au Jeunes au niveau de la Mission Locale.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE** :

- **APPROUVE** le projet de convention financière relatif au Fonds d'Aide aux Jeunes sur le territoire de l'agglomération nazairienne tel que proposé en annexe ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à intervenir à la signature de ce document.

DELIBERATION N° 10

Convention Commune de Donges – Association “Chants Sons de Vie” pour l’atelier chant de la Résidence du Clos Fleuri

Rapporteur : Monsieur Didier RIAUD

Exposé

La chorale « le Clos Chantant » existe en tant qu’activité à la résidence « Le Clos Fleuri » depuis l’année 2013. L’atelier a continué chaque année, jusqu’à sa forme actuelle : 1 atelier à l’extérieur et 1 atelier au Clos Fleuri sur un thème choisi en commun annuellement :

- à l’extérieur, chaque membre apprend les chansons en travaillant sa voix ;
- à l’intérieur, chacun partage son apprentissage avec les résidents.

Les résidents y participent avec bonheur et bénéfice. Les retours positifs, tant du personnel soignant que des familles, poussent à maintenir cette aventure humaine qui n’est possible que grâce au soutien financier de la municipalité.

La Convention Municipale prend en compte les cours allant de Janvier à Juin. Les 3 répétitions (2 en novembre à la maison des associations et une en décembre à l’Ehpad) qui ne sont pas prises en charge par la municipalité, sont financées en partie par les participants extérieurs et en partie par l’Ehpad, le tout géré par l’association « Chants Sons de Vie ».

La commune de Donges ayant besoin d’un chef de choeur pour cet atelier, l’association « Chants Sons de Vie » de Nivillac propose, en tant qu’employeur, de recruter Madame Anne DUHEM domiciliée 1 impasse des Capucines 56130 NIVILLAC, désignée ci-après « la salariée » et qui possède les compétences demandées pour cette mission.

Elle met donc à disposition de la commune de Donges, et avec son accord, la salariée pour y remplir cette fonction, selon les conditions mentionnées dans la convention figurant en annexe.

Le coût de cette mise à disposition totalise 1 836,90 € (précisions dans le devis joint).

Proposition

Il est donc proposé au Conseil Municipal de valider la convention de cet atelier pour l'année à venir et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis correspondant avec l'intervenant aux conditions proposées.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur le Maire

C'est une reconduction d'une action qui existe depuis plusieurs années, qui, je pense, est extrêmement positive pour le Clos Fleuri, pour les résidents, pour l'équipe d'animation. Il faut aussi souligner l'investissement de bénévoles au Clos Fleuri, qui aident aussi à la réussite de ces actions, dont font partie la chorale Le Clos Chantant. L'animatrice, Madame DUHEIM, est bien connue, elle est appréciée. Il s'agit de renouveler cette action.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **l'UNANIMITE** :

- ➔ **APPROUVE** la convention et le devis d'atelier pour l'année à venir figurant en annexe ;
- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à la signature de cette convention et du devis correspondant.

DELIBERATION N° 11

Décisions du Maire prises par délégation du conseil municipal (art. L2122-22 du CGCT)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des opérations de déclaration d'intention d'aliéner prises depuis le conseil du 26 septembre dernier :

Registre des Déclarations d'Intention d'Aliéner

Service Urbanisme
Foncier

Dossier	Date de dépôt	Propriétaire	Demandeur	Bien	Surface Parcellé	Surface Utile en copropriété	Prix de vente <i>Commission</i>	Acquéreur	Date de décision	Décision
0 6603	28/08/19	SONADEV TERRITOIRES PUBLICS 6 PLACE PIERRE SEMARD 44600 SAINT- NAZAIRE	Maître DE L'ESTOURBEILLON Geoffroy	Terrain à bâtir 5 ALLEE DE LA PLATRIERE BK 423 1AUab1	319		28 500	BRESCIANI Pauline	16/09/19	Pas d'acquisition
0 6603	28/08/19	SONADEV TERRITOIRES PUBLICS 6 PLACE PIERRE SEMARD 44600 SAINT- NAZAIRE	Maître DE L'ESTOURBEILLON Geoffroy	Terrain à bâtir 5 ALLEE DE LA PLATRIERE BK 423 1AUab1	319		28 500	BINETRUY Fabien	16/09/19	Pas d'acquisition
0 6604	28/08/19	SOCIETE NAZAIRIENNE DE DEVELOPPEMENT 6 PLACE PIERRE SEMARDTOUR METEOR BAT. A1 44600 SAINT- NAZAIRE	Maître DE L'ESTOURBEILLON Geoffroy	Non bâti 9 RUE NELSON MANDELA BL 1027 BL 986 1AUb	396		38 016	GOURDIN Stéphane	16/09/19	Pas d'acquisition
0 6606	03/09/19	Consorts BUSSON SABOT	SCP PERRAIS Fabrice KERAMBRUN Yann	Non bâti COSSON ZA 332 UC ZA 333	903		62 000 4 500	LE CANDERFF Alexandre	14/10/19	Pas d'acquisition

0 6607	02/09/19	Consorts OLIVEIRA	Maître DE L'ESTOURBEILLON Geoffroy	Bâti sur terrain propre 26 LA MEGRETAIS ZX 22 UC	7400		170 000 <i>10 500</i>	HUCHET Déborah	14/10/19	Pas d'acquisition
0 6607	02/09/19	Consorts OLIVEIRA	Maître DE L'ESTOURBEILLON Geoffroy	Bâti sur terrain propre 26 LA MEGRETAIS ZX 22 UC	7400		170 000 <i>10 500</i>	GALLET Mickaël	14/10/19	Pas d'acquisition
0 6608	02/09/19	Consorts OLIVEIRA	Maître DE L'ESTOURBEILLON Geoffroy	Non bâti 26 LA MEGRETAIS ZX 22 UC	7400		35 000 <i>3 500</i>	JACQUET Mélanie	14/10/19	Pas d'acquisition
0 6608	02/09/19	Consorts OLIVEIRA	Maître DE L'ESTOURBEILLON Geoffroy	Non bâti 26 LA MEGRETAIS ZX 22 UC	7400		35 000 <i>3 500</i>	VETTIER Jérôme	14/10/19	Pas d'acquisition
0 6609	03/09/19	Madame MANCELLE Michelle 11 PASSAGE DU NORDRUE DE BEARN 44480 DONGES	Maître TESSON Thierry	Bâti sur terrain propre 11 PASSAGE DU NORD BM 1112 UB2 BM 893 UB2 BM 895 UB2	4985		166 000 <i>11 600</i>	BLANCHARD Julien	14/10/19	Pas d'acquisition
0 6610	06/09/19	Consorts BOURRAUD JEAN BAPTISTE	SCP PERRAIS Fabrice KERAMBRUN Yann	Non bâti 203 CANZAC ZI 283 UC	711		48 000 <i>4 500</i>	BLAIZE JORDI ET BODET ANAIS	14/10/19	Pas d'acquisition
0 7045	11/09/19	Monsieur BARBIN FRANCOIS CLAUDE 49 LE RIO DE CANZAC 44480 DONGES	Maître PEREZ Arnaud	Non bâti 49 LE RIO DE CANZAC ZC 339p UC ZC 339p UC	772		56 000 <i>4 000</i>	ZILLIGEN ALAN ET PEILLON AURELIE	14/10/19	Pas d'acquisition

0 7046	12/09/19	Monsieur et Madame GRELIER CHRISTIAN LA BABINAIS 44260 BOUEE	Maître BIHAN Pierre	Non bâti 21 RUE HENRI BECQUEREL YK 610 UBL YK 611 UBL	368		24 000	GIRAULT EDDY ET BERARD NINA	14/10/19	Pas d'acquisition
0 7047	16/09/19	Monsieur et Madame DOUCET BERNARD ROGATIEN 42 RUE P DE PARSCAU DU PLESSIS 44480 DONGES	Maîtres QUEMENEUR TESSON DE L'ESTOURBEILLON	Non bâti BEAU SOLEIL YC 180 Nda UCb1	1367		55 000	CARTIER Guillaume	14/10/19	Pas d'acquisition
0 7048	16/09/19	Madame GAONACH LUCIENNE 2 Ter AVENUE QUATRE PAVES DU ROY 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX	Maître DE L'ESTOURBEILLON Geoffroy	Bâti sur terrain propre 5 RUE DES CASTORS BI 263 UB2L	499		170 000	TIRMARCHE MAXIME ET BOURBILIERES AURORE	14/10/19	Pas d'acquisition
0 7049	16/09/19	SCI DES MAGUETS 7 RUE DES AJONCSM. VEIGA JOSE 44800 SAINT HERBLAIN	Madame PAVAN STEPHANIE	Bâti sur terrain propre LA CROIX DES MARINS BH 159 UGb1 BH 160 UGb1 BH 161 UGb1 BH 162 UGb1 BH 163 UGb1	2510		104 457	SOCIETE CIVILE JIV	27/09/19	Pas d'acquisition

0 7050	18/09/19	Consorts YVIQUEL	Maître DE LAUZANNE OLIVIER	Bâti sur terrain propre LE PETIT MARAIS BM 767 UB2 UB2L BM 768 UB2 BM 809 UB2 BM 812 UB2	971		87 500	MALLARD	14/10/19	Pas d'acquisition
0 7050	18/09/19	Consorts YVIQUEL	Maître DE LAUZANNE OLIVIER	Bâti sur terrain propre LE PETIT MARAIS BM 767 UB2 UB2L BM 768 UB2 BM 809 UB2 BM 812 UB2	971		87 500	BOURREAU	14/10/19	Pas d'acquisition
0 7051	19/09/19	SONADEV TERRITOIRES PUBLICS 6 PL PIERRE SEMARD 44600 SAINT- NAZAIRE	Maître DE L'ESTOURBEILLON Geoffroy	Non bâti LANDE BUSSON YN 525 N 1AUe	7928		361 517	ACS PRODUCTION	27/09/19	Pas d'acquisition
0 7426	23/09/19	Madame GAUDIN ISABELLE 13 RUE DES JONQUILLES 44830 BRAINS	Maître DE L'ESTOURBEILLON Geoffroy	Non bâti LES RIVIERES ZE 734 Nd Nda UC ZE 736	1350		65 000	LEBOULANGER ROMAIN et GUILLEMET MARGOT	14/10/19	Pas d'acquisition

0 7427	30/09/19	Monsieur LAVILLE Adrien 805 ERLA COUR D'ER 44480 DONGES	SCP PERRAIS Fabrice KERAMBRUN Yann	Bâti sur terrain propre 805 ER ZE 214 UC ZE 658 UC	754		215 000	ONDO EYI Guy	14/10/19	Pas d'acquisition
0 7427	30/09/19	Monsieur LAVILLE Adrien 805 ERLA COUR D'ER 44480 DONGES	SCP PERRAIS Fabrice KERAMBRUN Yann	Bâti sur terrain propre 805 ER ZE 214 UC ZE 658 UC	754		215 000	GAUDIN Camille	14/10/19	Pas d'acquisition
0 7751	30/09/19	Monsieur LE SAINT John 6 RUE DU BRIVET 44160 BESNE	Maître DE LAUZANNE Olivier	Bâti sur terrain propre LA CREPELAIS ZC 389 UC	701		52 000	MELET Benoît	14/10/19	Pas d'acquisition
0 7751	30/09/19	Monsieur LE SAINT John 6 RUE DU BRIVET 44160 BESNE	Maître DE LAUZANNE Olivier	Bâti sur terrain propre LA CREPELAIS ZC 389 UC	701		52 000	LE GUEN Elfi	14/10/19	Pas d'acquisition
0 7752	30/09/19	Monsieur MARTIN Félix 23 AVENUE ANDRE PELLISSIER 44480 DONGES	Maître TESSON Thierry	Bâti sur terrain propre 23 AV ANDRE PELLISSIER BM 347 UB2L	215		82 500	FERNANDES DA COSTA Paulo	14/10/19	Pas d'acquisition
0 7753	01/10/19	Monsieur CORIGNAN Jonathan 6 RUE SAINT PAUL 44480 DONGES	Maître COYAUD Amélie	Bâti sur terrain propre 6 RUE SAINT PAUL YK 456	1291		185 000	CLAVEAU Jérôme	14/10/19	Pas d'acquisition

0 7756	03/10/19	Monsieur FONTENEAU Olivier 26 IMPASSE DE LA FONTAINE SAINT JEAN 44160 CROSSAC	SCP PERRAIS Fabrice KERAMBRUN Yann	Bâti sur terrain propre 11 RUE DE LA SORBONNE BM 1132 BM 1283	292		115 000	GIRARD Christophe	14/10/19	Pas d'acquisition
0 7757	03/10/19	Madame LANOE Monique 37 RUE BOULAY PATY 44480 DONGES	Maître ROUGEOLLE Kevin	Bâti sur terrain propre RUE BOULAY PATY BI 749 UB2L BI 751 UB2L BI 752 UB2L	167		125 000	GUERIF Sophie	14/10/19	Pas d'acquisition

Monsieur le Maire

Aucune question n'a été transmise dans les délais. Il n'y a pas de question orale ni de question diverse. Je vous remercie donc de votre présence, et je lève la séance.

CLOS ET ARRETE LES DITS JOUR, MOIS ET AN

Le Maire :
François CHENEAU

Le Secrétaire de séance :
Alain GIRARDEAU